



VERS DEMAIN

Pour le triomphe de l'Immaculée

Journal de patriotes catholiques
Pour le règne des Coeurs de Jésus et Marie
Dans les âmes, les familles et les pays

Maison Saint-Michel, 1101 rue Principale
Rougemont, QC, Canada J0L 1M0
Montréal (514) 856-5714; Rougemont (450) 469-2209; Fax (450) 469-2601
Poste-Publications Convention N° 40063742 - Pap N° enregistrement 09928
Imprimé au Canada - www.versdemain.org - info@versdemain.org

Pour la réforme économique du Crédit Social
En accord avec la doctrine sociale de l'Église
Par l'action vigilante des pères de famille
Et non par les partis politiques

892e édition française. 68e année

Mars-Avril 2007

4 ans: \$20.00

L'Eglise catholique enseigne que Marie est demeurée toujours vierge

Avant, pendant et après la naissance de Jésus

Autrement le fruit de ses entrailles ne pourrait être Dieu

La Virginité perpétuelle de Marie est un dogme de foi

Jean-Paul II a rappelé la réalité de ce fait et son sens profond



Nous publions une allocution de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II sur la naissance virginale de Jésus et sur la virginité de la Sainte Vierge, pour aller à l'encontre du film «La Nativité» de Notre-Seigneur qui présente le mystère de Noël à la manière protestante. Le Père Angelo Mary Geiger, un Père Franciscain de l'Immaculée, a donné un commentaire approprié pour rétablir les faits selon l'enseignement de l'Église catholique. En voici quelques extraits :

“...Non seulement ce film fausse la naissance virginale, il protestantise complètement la description de Notre-Dame... Ce film «La Nativité» est clairement protestant... La vérité principale de la naissance virginale la voici: le Christ est né miraculeusement de Marie, comme un signe et une confirmation de Sa divinité. La naissance virginale a toujours été distinguée de la Conception virginale, parce que ce fut un événement miraculeux séparé et distinct. Ce n'est pas une naissance naturelle, elle n'est pas non plus explicable par des causes naturelles. La virginité physique de Notre-Dame, avec tout ce que cela comprend, demeure intégrale et intacte avant, durant et après la Naissance de Jésus. Saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure et le Catéchisme du Concile de Trente enseignent tous l'absence de la douleur de la naissance comme une conséquence logique de sa nature miraculeuse.”

Le commentaire du Père Geiger concorde totalement avec l'allocution du Pape Jean-Paul II, à Capoue, en Italie, le 24 mai 1992. «L'Osservatore Romano» précède cette allocution d'un court préambule:

(suite en page 2)

L'Eglise catholique enseigne que Marie est demeurée toujours vierge

(suite de la page 1)

La naissance virginale de Jésus est miraculeuse, unique dans l'histoire de l'humanité, mais il en est ainsi parce que Jésus est Dieu lui-même, la deuxième Personne de la Sainte Trinité, et que le prophète Isaïe avait donné comme signe de la divinité du Messie, sa naissance d'une vierge. Si Marie n'était pas demeurée vierge durant et après la naissance, le fruit de ses entrailles ne pourrait être Dieu.

La virginité perpétuelle de Marie, avant, pendant, et après la naissance de Jésus, a été affirmée comme dogme de foi au concile de Latran en 649. Jean Paul II a rappelé la réalité du fait et sa signification profonde, notamment lors de son allocution à Capoue, en Italie le 24 mai 1992:

Paroles de Jean-Paul II

«Marie a conçu véritablement Jésus par l'opération de l'Esprit-Saint sans intervention d'homme.

Elle a donné naissance à Jésus, véritablement et virginale^{ment}, c'est pourquoi elle est demeurée vierge après l'enfantement — selon les saints Pères et les conciles qui traitèrent expressément de la question — de même pour ce qui concerne l'intégrité corporelle.

Elle a vécu, après la naissance de Jésus, en une totale et perpétuelle virginité; et, ensemble avec saint Joseph, lui aussi appelé à jouer un rôle de premier plan dans les événements de notre salut, se dédia au service de la personne et de l'œuvre de Jésus.»

Jésus né de la Vierge Marie

L'Eglise enseigne, dit encore Jean-Paul II, que Marie est toujours demeurée vierge, avant, pendant, et après la naissance de Jésus. Pour tenter d'expliquer ce mystère, les pères de l'Eglise ont recours à l'analogie de la lumière et du verre: la lumière passe à travers le verre sans le briser; ainsi Jésus est né de la Vierge Marie sans briser le sceau de sa virginité, spirituelle et physique.

Jésus est Dieu, doté d'un corps glorieux. De même à Pâques, avant l'aube, le corps du Crucifié passe dans la Gloire, mais sans déchirer ou déplacer le linceul et les linges qui l'enveloppaient. Là encore, pas d'effraction. Pas davantage le soir, dans la salle où les onze Apôtres se sont réfugiés: Jésus entre

dans la pièce, même si les portes du lieu où ils étaient sont demeurées fermées.

Saint Augustin déclare: La puissance qui a permis à Jésus d'entrer dans la pièce aux portes closes est la même qui a permis à l'enfant Jésus de sortir du corps de sa Mère sans qu'elle en éprouve quelque douleur ni que soit entaché en quoi que ce soit son intégrité physique.

Saint Grégoire le Grand dit que la naissance virginale de Jésus est un miracle qui n'a de comparaison qu'avec celui de la Résurrection, et que dans ce cas, la raison doit céder la place à la foi.»

Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II

La virginité permanente de Marie

Jean-Paul II, audience du 28 août 1996

«Les chrétiens des premiers siècles exprimèrent cette conviction de foi à travers le terme grec «aeiparthenos» — «toujours vierge» — créé pour qualifier de façon unique et efficace la personne de Marie, et exprimer en une seule parole la foi de l'Eglise dans sa virginité permanente. Nous le trouvons employé dans le second symbole de foi de saint Epiphane, en 374, en relation avec l'Incarnation: le Fils de Dieu «s'est incarné c'est-à-dire a été engendré parfaitement de sainte Marie, la toujours vierge, par le Saint-Esprit».

L'expression «toujours Vierge» est utilisée à nouveau par le IIe Concile de Constantinople (553), qui affirme: «Le Verbe de Dieu, s'étant incarné dans la sainte et glorieuse Mère de Dieu et toujours Vierge Marie, est né d'elle". Cette doctrine est confirmée par deux autres Conciles oecuméniques, le Concile de Latran IV (1215) et le IIe Concile de Lyon (1274), ainsi que par le texte de la définition du dogme de l'Assomption (1950), où la virginité permanente de Marie est comptée au nombre des raisons de son élévation, corps et âme, à la gloire céleste.

D'une manière synthétique, la tradition de l'Eglise a présenté Marie comme «Vierge avant la naissance, au cours de la naissance, après la naissance (de Jésus)», affirmant, à travers l'indication de ces trois moments, qu'Elle n'a jamais cessé d'être vierge.

De ces trois affirmations, celle de la virginité «avant la naissance» est, sans aucun doute, la plus importante car elle fait référence à la conception de Jésus et touche directement au mystère même de l'Incarnation. Dès le début, elle est constamment présente dans la foi de l'Eglise.

La virginité «au cours de la naissance» et «après la naissance», bien qu'elle soit implicitement contenue dans le titre de vierge, qui était déjà attribué à Marie à l'aube de l'Eglise, devint l'objet d'un approfondissement doctrinal lorsque certains commencèrent explicitement à la mettre en doute.

Le Pape Hormisdas précise que «le

Fils de Dieu est devenu Fils de l'homme et, par la puissance de Dieu, n'ôtant pas la virginité de sa mère» (DS 368). La doctrine est confirmée par le Concile Vatican II ou l'on affirme que le Fils premier-né de Marie a eu pour effet «non la perte mais la consécration de son intégrité virginale» (LG, n. 57).

Quant à la virginité après la naissance, il faut tout d'abord remarquer qu'il n'y a pas de raison de penser que la volonté de rester vierge, manifestée par Marie au moment de l'Annonciation (Lc 1, 34), ait changé par la suite. En outre, le sens immédiat des paroles: «Femme, voici ton fils», «Voici ta mère» (Jn 19,26), que Jésus adresse de la croix à Marie et au disciple préféré laisse supposer une situation qui exclut la présence d'autres enfants nés de Marie.

(suite en page 3)

Pour que tous aient du pain
Réclamons un dividende pour tous
Distribué chaque mois
A chacun des citoyens

VERS DEMAIN

Vers Demain Mars-Avril 2007
Date de parution: Février 2007

1\$ le numéro
Périodique, paraît 5 fois par année

Canada et Etats-Unis, 4 ans20.00\$
2 ans.....10.00\$

Autres pays: surface 4 ans.....48.00\$
2 ans24.00\$
Avion 1 an.....16.00\$

Publié par *Institut Louis Even*
Pour la Justice Sociale

Rédatrice-en-chef: Thérèse Tardif

Bureau et adresse postale
Maison Saint-Michel,
1101 rue Principale
Rougemont, QC. Canada J0L 1M0

Tél.: Rougemont (450) 469-2209
Fax: Rougemont (450) 469-2601
Tél.; Région de Montréal (514) 856-5714

WWW.versdemain.org
info@versdemain.org

Imprimé au Canada

PAP - NO D'ENREGISTREMENT 09928
POSTE-PUBLICATION CONVENTION No 40063742
Dépôt légal - Bibliothèque Nationale

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi postal.

Canada

Retournez toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à:
Journal Vers Demain, 1101 rue Principale,
Rougemont, QC., Canada, J0L 1M0

Table des matières Mars-Avril 2007

	Pages
Marie demeurée toujours vierge	1 à 3
Les épousailles de Marie et Joseph	4
Siège de Jéricho 18-25 mars	5
Corruption des moeurs.. C.Hammond	6-7
Origine du système bancaire. L. Even	8-9
Décès de Noël Lepage. Th.T.	9
Le banquier réclame de l'intérêt. L. Even	10-11
Pour vaincre la faim. Benoît XVI	11
Acharnement pour éliminer la prière	12
Réseau de mouchardage. Y. Poirier	12
Génocide des peuples. Mgr Schooyans	13
Voix de l'Eglise contre l'avortement	13
L'Eglise chassée des écoles. Ch.Larouche	14
Méfais de la TV sur les enfants	14
Les dettes des pays, pas remboursables	15-16
La paix viendra par le Christ-Roi, Pie X	16

L'Eglise catholique enseigne que Marie est demeurée toujours vierge

(suite de la page 2)

Les détracteurs de la virginité

Les détracteurs de la virginité après la naissance, dit le Pape Jean-Paul II, ont pensé avoir trouvé un argument probant dans le terme «premier-né», attribué à Jésus dans l'Évangile (Lc 2,7) comme si cette expression laissait supposer que Marie ait engendré d'autres enfants après Jésus. Mais la parole «premier-né» signifie littéralement «enfant qui n'est pas précédé par un autre» et en soi, fait abstraction de l'existence d'autres enfants. En outre, l'évangéliste souligne cette caractéristique de l'Enfant, car la naissance du premier-né était accompagnée de plusieurs célébrations importantes propres à la loi judaïque, indépendamment du fait que la mère ait eu d'autres enfants. Chaque fils unique était donc l'objet de ces obligations, car il était le «premier-né» (cf. Lc 2,23).

Selon certains, la virginité de Marie après la naissance serait niée par les textes évangéliques qui rappellent l'existence de quatre «frères de Jésus»: Jacques, Joseph, Simon et Juda (Mt 13, 55-56; Mc 6, 3) et de plusieurs soeurs.

Il faut rappeler qu'en hébreu comme en araméen, il n'existe pas de mot particulier pour exprimer la parole «cousin», et que les termes «frère» et «soeur» avaient une signification très large, qui comprenaient plusieurs degrés de parenté. En réalité, le terme «frère de Jésus» indique «les fils» d'une Marie disciple du Christ (cf Mt 27,56), qui est désignée de façon significative comme «l'autre Marie» (Mt 28,1). Il s'agit de proches parents de Jésus, selon une expression parfois utilisée dans l'Ancien Testament.

La Très Sainte Vierge est donc la «toujours Vierge». Cette prérogative est la conséquence de la maternité divine, qui l'a totalement consacrée à la mission rédemptrice du Christ.»

Sa Sainteté Jean-Paul II

Assemblée importante et intéressante Maison de l'Immaculée, Rougemont Chaque 4e dimanche du mois 25 février. 25 mars. 29 avril

Ouverture: 10 heures a.m. Chapelet.

Rapports des apôtres revenant de mission

Midi: dîner tous ensemble en famille chacun apporte ses provisions

1.30 hre p.m. Heure d'adoration agrémentée de beaux cantiques

2.30 à 4.30 heures p.m. Enseignement

3.30 hres p.m. Confessions

5.00 hres p.m. Sainte Messe à la chapelle de la Maison de l'Immaculée.

6.15 hres p.m. souper avec ses provisions

Changement d'adresse

Veuillez nous envoyer votre changement d'adresse aussitôt que vous déménagez, car bien souvent le Bureau de Poste ne nous l'envoie pas. Et vous risquez de ne pas recevoir votre journal. Envoyez donc votre nouvelle adresse à:

Journal Vers Demain

1101 rue Principale, Rougemont, P.Q.

Canada J0L 1M0 - Tél. 1 450 469 2209

Fax: 1 450 469 2601 - WWW.versdemain.org

Courriel info@versdemain.org

Les fiançailles de Marie et Joseph

Jean-Paul II, audience générale

21 août 1996

«Toutefois, à la différence de ce qui a lieu dans les cultures modernes, dans la tradition judaïque, l'institution des fiançailles prévoyait un contrat et avait normalement une valeur définitive: En effet, elle introduisait les fiancés dans l'état matrimonial, même si le mariage ne s'accomplissait pleinement que lorsque le jeune homme conduisait la jeune fille dans sa maison.

Au moment de l'Annonciation, Marie se trouve donc dans la situation de promesse au mariage. On peut se demander pourquoi elle a accepté les fiançailles, à partir du moment où elle avait décidé de rester vierge pour toujours. Luc est conscient de cette difficulté, mais se limite à rapporter la situation, sans apporter d'explications. Le fait que l'Évangéliste, tout en soulignant l'intention de virginité de Marie, la présente également comme l'épouse de Joseph, représente un signe de la crédibilité historique des deux informations.

On peut supposer qu'au moment des fiançailles, il y a eu une entente entre Joseph et Marie sur son projet de vie virginale. D'ailleurs, l'Esprit-Saint, qui avait inspiré à Marie le choix de la virginité en vue du mystère de l'Incarnation, et qui voulait que celle-ci advienne dans un cadre familial propice à la croissance de l'Enfant, a pu également susciter chez Joseph l'idéal de la virginité.

Lui apparaissant en rêve, l'Ange du Seigneur lui dit: «Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre chez toi Marie, ta femme: car ce qui a été engendré en elle vient de l'Esprit Saint». Il reçoit ainsi la confirmation d'être appelé à vivre de façon tout à fait spéciale la voie du mariage. A travers la communion virginale avec la femme choisie pour donner le jour à Jésus, Dieu l'appelle à coopérer à la réalisation de son dessein de salut.

Le type de mariage vers lequel l'Esprit-Saint oriente Marie et Joseph n'est compréhensible que dans le cadre du plan salvifique et dans le cadre d'une haute spiritualité. La réalisation concrète du mystère de l'Incarnation exigeait une naissance virginale qui soulignait la filiation divine et, en même temps, une famille qui puisse assurer le développement normal de la personnalité de l'Enfant.

C'est précisément en vue de leur contribution au mystère de l'Incarnation du Verbe que Joseph et Marie ont reçu la grâce de vivre ensemble le charisme de la virginité et le don du mariage. La communion d'amour virginal de Marie et de Joseph bien que constituant un cas tout à fait particulier, lié à la réalisation concrète du mystère de l'Incarnation, a toutefois été un véritable mariage (cf. Exhort. apost. Redemptoris custos, n.7).

La difficulté d'aborder le mystère sublime de leur communion sponsale a conduit certains, dès le IIe siècle, à attribuer à Joseph un âge avancé et à voir en lui le gardien plutôt que l'époux de Marie. Au contraire, il faut supposer qu'il n'était pas alors un hom-

me âgé, que sa perfection intérieure, fruit de la grâce, le porta à vivre avec une affection virginale la relation sponsale avec Marie.

Rôle paternel de Joseph à l'égard de Jésus



La coopération de Joseph au mystère de l'Incarnation, dit encore le Saint-Père, comporte également l'exercice du rôle paternel à l'égard de Jésus. Cette fonction lui est reconnue par l'Ange, qui, lui apparaissant en rêve, l'invite à donner son nom à l'Enfant: «Elle enfantera un fils, et tu l'appelleras du nom de Jésus: car c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés» (Mt 1,21).

Tout en excluant la génération physique, la paternité de Joseph fut une paternité réelle, et non apparente. En faisant la distinction entre père et géniteur, une antique monographie sur la virginité de Marie – le «De Margarita» (IV siècle) – affirmait que «les engagements pris par la Vierge et par Joseph en tant qu'époux firent en sorte qu'il puisse être appelé par ce nom (père); un père, toutefois, qui n'a pas engendré». Joseph exerça donc le rôle de père à l'égard de Jésus, disposant d'une autorité à laquelle le Rédempteur s'est librement «soumis» (Lc 2, 51), en contribuant à son éducation et en lui transmettant le métier de charpentier.

Les chrétiens ont toujours reconnu en Joseph celui qui a vécu en communion intime avec Marie et Jésus, déduisant que même dans la mort, il a bénéficié de leur présence réconfortante et affectueuse. De cette tradition chrétienne constante s'est développée dans de nombreux lieux une dévotion particulière à la Sainte Famille et en elle, à saint Joseph, Gardien du Rédempteur. Le Pape Léon XIII lui confia, comme on le sait, «le patronat» de toute l'Eglise.

Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II

**Je ferai connaître et aimer Marie
Je dirai mon chapelet tous les jours.**

Les Epousailles de Marie et de Joseph

Marie d'Agréda naît dans la ville de Castille dont elle porte le nom, le 2 avril 1602. Elle fait profession de religieuse déchaussée de la Conception immaculée de la Mère de Dieu, le 2 février 1620. Alors commence pour Marie d'Agréda une existence de visions presque continuelles. A partir de dix-huit ans, les extases et les ravissements sont si fréquents qu'elle ne peut plus les dissimuler; souvent, après la communion, elle tombe en extase: Notre-Seigneur la ravit, attire son âme et laisse son corps insensible soulevé de terre, si léger que le vent peut le remuer de loin comme une plume; cela dure souvent deux ou trois heures.

Elle reçoit en 1627 l'ordre du Très-Haut d'écrire la Cité Mystique de Dieu, ce grand ouvrage qui est en réalité une vie de la très sainte Vierge, depuis le moment où la future Mère du Verbe incarné est conçue dans le plan divin jusqu'à son couronnement dans le ciel. Elle appelle elle-même son livre Histoire divine et semble vouloir exprimer par-là qu'il est inspiré et révélé de Dieu dans toutes ses pages.



Marie d'Agréda meurt le 21 mai 1665, son corps est demeuré incorrompu, encore aujourd'hui. Nous publions ci-dessous les épousailles de la Vierge Marie et de saint Joseph, tirées du tome 2 de «La Cité Mystique de Dieu» par Marie d'Agréda.

Par la Vénérable Marie d'Agreda

Vœu de virginité prononcée par Marie

A l'âge de treize ans et demi il arriva à Marie ce que l'Écriture nous dit être arrivé à Abraham lorsqu'il lui fut commandé de sacrifier son fils Isaac, unique gage de toutes ses espérances. Dieu, dit Moïse, éprouva sa prompte obéissance pour la couronner. Nous pouvons dire aussi que Dieu éprouva notre auguste Maîtresse en cette vision; il lui commanda de prendre l'état du mariage. Elle avait fait vœu de virginité perpétuelle en présence de Dieu et des saints anges, et elle n'avait rien de plus à cœur que de conserver toujours ce beau lys de pureté. Mais le Seigneur lui commanda de prendre l'état du mariage, sans lui découvrir encore qu'elle fut choisie pour être la Mère de Dieu. Cette épreuve fut bien plus grande que celle d'Abraham, puisqu'il n'aimait pas tant son fils Isaac que l'auguste Marie aimait la chasteté inviolable. A cet ordre inattendu elle resta très affligée, mais elle suspendit son jugement, et croyant plus fermement qu'Abraham lui-même, elle espéra contre l'espérance, et se résigna à la divine volonté. Dieu dit en songe à Siméon de chercher un époux pour la fille de Joachim et de rassem-

bler tous les prêtres et les docteurs pour leur exposer que cette enfant était orpheline et qu'elle n'avait aucune volonté de s'engager dans le mariage; mais que la coutume étant qu'aucune fille ne sortit du temple sans s'établir, il était convenable de lui trouver un mari.

Le saint vieillard obéit aux ordres divins. Il exposa la chose aux prêtres, qui furent d'avis qu'il fallait prier le Seigneur de leur faire connaître quel était celui qu'il avait choisi pour son époux à cette enfant. Ils fixèrent donc un jour auquel tous les jeunes hommes de la famille de David, qui étaient présents à Jérusalem devaient se rassembler dans le temple; ils choisirent celui où Marie achevait, la quatorzième année de son âge. Siméon voulut alors donner connaissance à la sainte enfant de leur résolution et l'engager à recommander cette affaire au Seigneur. A cette nouvelle elle ressentit une si vive affliction qu'elle serait morte si Dieu ne l'eut fortifiée de sa divine vertu. Il lui donna cet avis neuf jours avant celui qui avait été fixé; en ce temps-là, tandis que la Sainte-Vierge redoublait ses prières afin que la divine volonté s'accomplît sur elle, le Seigneur lui apparut et lui dit:

«Mon épouse et ma colombe, apaisez votre cœur affligé; je suis attentif à vos désirs et à vos prières, le prêtre sera conduit par ma lumière; je vous donnerai un époux qui ne s'opposera pas à vos désirs, et je vous viendrai en aide avec ma grâce. Je chercherai un homme parfait et selon mon cœur et je le choisirai parmi mes serviteurs; mon pouvoir est infini et il sera toujours avec vous pour votre protection.»

Vœu de chasteté fait par saint Joseph

Ces paroles du Seigneur apaisèrent le cœur de la pure Vierge et elle pria de nouveau le Très-Haut de lui conserver la pureté. Elle s'adressa aussi à ses anges qui la consolèrent par les raisons tirées de la puissance de Dieu et de son amour infini envers elle. Le jour fixé arriva, tous les jeunes hommes de la famille de David s'assemblèrent et Joseph originaire de Nazareth, mais alors habitant à Jérusalem, se trouva avec eux. Il était âgé de trente-trois ans, était bien fait de corps, d'un visage agréable et d'une modestie et d'une grâce incomparable. Dès sa douzième année il avait fait vœu de chasteté.

Les prêtres se mirent en prière afin de régler avec l'assistance divine ce qu'il fallait faire. Le Seigneur inspira à Simon de faire prendre une baguette sèche à chaque prétendant et il leur dit que chacun demandât à Dieu de manifester sa divine volonté. Lorsqu'ils étaient tous en prière, on vit fleurir la baguette que tenait saint Joseph et voler



au-dessus de sa tête une blanche colombe entourée d'une splendeur admirable. En outre saint Joseph entendit une voix qui lui dit intérieurement:

Joseph mon serviteur, Marie doit être votre épouse, recevez-la avec soin et respect, car elle est agréable à mes yeux, juste, très pure de corps et d'esprit et vous ferez ce qu'elle vous dira. Sur la déclaration du ciel, les prêtres donnèrent la très sainte Vierge pour épouse à saint Joseph, comme choisi de Dieu.

Marie baisa la main à Siméon et à Anne sa maîtresse et sortit du temple avec son époux et quelques serviteurs du saint lieu et ils allèrent ensemble à Nazareth. Arrivés là, les saints époux visitèrent leurs parents et leurs amis ainsi qu'on le pratique dans ces sortes d'occasions et ils se retirèrent enfin à leur maison. Alors la très-pure Vierge pria les anges de l'assister dans ce premier entretien qu'elle devait avoir seule à seule avec un homme. Ils furent tous présents en forme visible; ils donnèrent une grande force à ses paroles et enflammèrent de charité le cœur de saint Joseph. Elle fit alors connaître à son époux le vœu de perpétuelle chasteté qu'elle avait fait, le suppliant de l'aider à l'accomplir; saint Joseph lui découvrit de son côté celui qu'il avait fait à l'âge de douze ans. Le cœur des deux chastes époux fut rempli de consolation en voyant l'oeuvre du Seigneur dans la conformité de leurs sentiments; ils renouvelèrent leurs vœux, promirent d'y être fidèles et de s'entraider pour leur perfection.

NDLR: Vous pouvez vous adresser au bureau Vers Demain pour vous procurer les trois magnifiques volumes de la «Cité Mystique» de Marie d'Agréda. Nous avons aussi le livre «Vie divine de la très Sainte Vierge Marie» qui est un résumé des trois volumes de la «Cité mystique»).

Adoration devant le saint Sacrement exposé

Pour conjurer les fleaux spirituels et naturels de notre temps

Pour la conversion de notre peuple et de nos hommes publics

Siège de Jéricho

7 jours et 6 nuits d’adoration
devant le Saint Sacrement exposés

Du 18 au 25 mars 2007

Maison de l’immaculée

1101 rue Principale

Rougemont (Québec)

Tél.: 450 469-2209

Montréal: 514 856-5714

Ouverture 18 mars:

Dimanche 9 heures a.m.: Procession,

Exposition du Saint Sacrement

Messe dimanche, 18 mars: à 5.00 p.m.

Messe les autres soirs: lundi, mardi,

mercredi, jeudi et vendredi: 7.00 p.m.

Messe Samedi: 7.00 p. m. Procession.

Déposition du Saint Sacrement

Confessions avant chaque Messe

Tous invités

Venez avec des amis. Vous êtes tous in-
vités. à venir prier les jours et les nuits qui
vous conviennent, à partir de dimanche le
18 mars au matin, 9 heures a.m., à samedi
soir le 24 mars. Vous pourrez organiser les
repas dans la salle à manger, tables et poê-
les seront à votre disposition. Vous serez lo-
gés gratuitement dans nos deux maisons.
Si possible, chacun apporte ses draps, taies
d'oreiller, serviettes et savon.

Dans vos maisons

Ceux et celles qui ne peuvent pas vrai-
ment venir, se joindront à nous par la prière
dans leur foyer.. Ils peuvent nous envoyer
leurs intentions et nous les déposeront
dans un panier devant le Saint Sacrement.

Intentions générales

Dimanche, 18 mars - 1. En l'honneur de la Sainte
Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Aux intentions de
notre Saint-Père le Pape Benoît XVI. Que tous les
peuples se convertissent. Pour la paix dans le mon-
de et les familles.

2. Pour notre Cardinal S.Em. Marc Ouellet, notre
évêque S.E. Mgr François Lapierre, notre chape-
lain Père Edmond Brouillard, tous nos évêques,
nos prêtres, nos communautés religieuses. Que le
Saint-Esprit suscite une multitude de vocations sa-
cerdotales et religieuses, dans le monde entier.

3. Pour une multitude de vocations de Pèlerins de
saint Michel dans le monde entier, pour mettre fin
au scandale de la pauvreté dans tous les pays du
monde.

Lundi, 19 mars - 4. En l'honneur de saint Joseph,
époux de la Vierge Marie, patron de l'Eglise uni-
verselle et patron du Canada, qu'il convertisse nos
hommes d'Etat, afin qu'ils soient de véritables dé-
fenseurs de la vie et de la famille, qu'ils fassent dis-
paraître toutes les lois odieuses et qu'ils appliquent
le Crédit Social pour le bonheur et la prospérité des
familles et de tous les peuples.

5. Pour que saint Joseph continue à être le pour-
voyeur de l'Oeuvre de Vers Demain dans tous ses
besoins. Et pour que le Canada reste unis et en
paix.

6. Pour les Etats-Unis, pour la conversion des Amé-
ricains et de leurs gouvernements, qu'ils appliquent
le Crédit Social et mettent fin à la guerre.

Mardi, 20 mars - 7. En l'honneur de saint Michel
Archange et de tous les Anges. Afin de mettre un
terme à la pauvreté, que des banques sans usure



créées selon les principes du Crédit Social, au Ma-
dagascar, aux Philippines, et ailleurs soient un suc-
cès et servent d'exemple pour tous les pays.

8. Pour être protégés de la guerre et de tous les
autres fléaux, tremblements de terre, cyclones,
inondations, causés par les péchés du monde.

Mercredi, 22 mars - 9. En l'honneur de sainte
Jeanne d'Arc et de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus
pour que la France reprenne sa vocation de fille
ainée de l'Eglise. Pour la conversion et le relève-
ment économique, politique et social de la Polo-
gne, de la Belgique, de la Suisse, de l'Espagne,
du Portugal, de l'Allemagne, de la Hongrie, de l'Ir-
lande et de tous les autres pays de l'Europe.

10. Pour la conversion et le relèvement économi-
que, politique et social de tous les pays de l'Amé-
rique du sud: du Mexique, de l'Equateur, de la Co-
lombie, d'El Salvador, du Pérou, de l'Argentine, du
Brésil, du Paraguay, etc.

11. Pour que tous les pays d'Afrique et d'Asie, le
Bénin, le Madagascar, la Côte d'Ivoire, le Ghana,
les Philippines, l'Australie, la Nouvelle-Zélande etc.
se donnent la main pour chasser les financiers de
leurs continents et que chaque pays crée son ar-
gent et distribue l'abondance aux familles.

Jeudi, 23 mars - 12. En l'honneur de la Sainte
Eucharistie - Pour que tous les catholiques re-
viennent à la Sainte Messe le dimanche et qu'ils
aient une profonde dévotion envers la Sainte
Eucharistie.

13. Anniversaire de naissance de Louis Even -
Pour le repos de l'âme de Louis Even. Pour la
sanctification des Pèlerins de saint Michel afin
qu'ils soient un exemple pour le monde, comme
leur grand fondateur, Louis Even, leur cofonda-
trice Gilberte Côté-Mercier, et leur ex-directeur,
Gérard Mercier, qui ont vécu pleinement leur
consécration d'esclave de Jésus par Marie.

14. Que les odieux impôts et taxes disparaissent,
avec toute la paperasse, tous les casse-tête des
calculs, des enquêtes, des vérifications qui pèsent
lourdement sur les épaules de la population active
du pays. Avec le progrès et l'abondance possible
d'aujourd'hui, ces taxes et ces impôts n'ont pas
leur raison d'être.

Vendredi, 24 mars - 15. En l'honneur du Sacré
Coeur. Pour que les enfants enlevés par Protection
de la Jeunesse soient libérés et que disparaisse Pro-
tection de la Jeunesse à tout jamais, afin que les
parents soient débarrassés de ce genre d'espion-
nage et reprennent l'autorité sur leur famille.

16. Pour des écoles vraiment catholiques, afin
que nos enfants soient instruits sur les vérités
de notre Foi et deviennent de bons chrétiens et
d'honnêtes citoyens. (suite en colonne 3)

Dimanche 25 Mars

Assemblée du mois

Fête de l’Annonciation

Fête des Consacrés à Marie

10 heures: Cérémonie de consécration
à Marie et renouvellement selon la spi-
ritualité de saint Louis-Marie Grignion
de Montfort.

De 11 à 17 heures: Conférences de nos
invités d'honneur: M. et Mme Carlos
Reyes, de l'Equateur; M. Christian Bur-
gaud, et Mme Fabienne Guererro, de
France; Janusz Lewicki, de Pologne.

Conférences de Fabienne Guerrero

Ex-adepte du Nouvel Age, libérée par la Mi-
séricorde Divine.

Mme Fabienne vient de France pour nous
parler de sa conversion: du Nouvel Age au
Christianisme.

Elle nous parlera de son départ de la Rose
Croix Amorc, du spiritisme, de la divination et
des dangers du Nouvel Age.

“Son message est conforme à la Doctrine
Catholique: annoncer la Miséricorde Divine,
dont elle a bénéficié elle-même en échange
d'une conversion difficile... Elle nous transmet
la vraie Foi de l'Eglise Catholique, à laquelle
nous devons adhérer de tout notre coeur, si
nous voulons sauver nos âmes, et ceux qui
nous sont chers. Car nous ne devons rien pré-
férer à DIEU”. Abbé Georges Lauzin

Conférences prévues à: Montréal, Québec,
Sherbrooke, Trois-Rivières, Toronto, St-Geor-
ges-de-Beauce, Chicoutimi, Abitibi, etc.

Entrée libre. Pour renseignements, résér-
vations ou pour inviter Fabienne dans vo-
tre paroisse ou groupe de prière contacter
M. Patrick Tétrault: 450-469-2209. michaeljour-
nal@gmail.com

(suite de la 2e colonne)

17. Pour la conversion de nos hommes publics,
ministres, députés, professeurs d'écoles et autres,
afin que soit appliqué le Crédit Social, pour le bon-
heur et la prospérité de tous peuples et de toutes
les familles.

Samedi, 24 mars. 18 - En l'honneur de Notre-
Dame de l'Annonciation: Pour tous les Consacrés à
la Sainte Vierge selon la spiritualité de saint Louis-
Marie de Montfort, dans l'Oeuvre des Pèlerins de
saint Michel, qu'ils vivent leur consécration en ac-
complissant parfaitement la Volonté de Dieu, avec
l'aide de Marie..

19. Pour que la pureté soit pratiquée dans nos
familles, afin que celles-ci soient préservées des
malheurs du divorce, de l'avortement, du concubi-
nage, des suicides, des homicides, etc.

20. Pour la guérison de nos malades. Pour la libé-
ration du purgatoire des âmes des Pèlerins de saint
Michel et des membres défunts de nos familles.
Pour tous les mourants, que Dieu leur accorde tous
la grâce du salut éternel.

VERS DEMAIN

www.versdemain.org

Visitez le site Web de Vers Demain

Vous y trouverez toutes les infor-
mations sur l'Oeuvre des Pèlerins de
saint Michel et le Crédit Social: an-
ciens numéros de Vers Demain; livre
Sous le Signe de l'abondance et bro-
chures édités par Louis Even; 239
causeries à la radio de Louis Even et
Gilberte Côté-Mercier en audio; con-
férences à la télévision en vidéo.

La corruption des mœurs suscitée par les mauvaises modes

Est un plan conçu par la Franc-maçonnerie pour détruire l’Église

Mme Colleen Hammond, qui était une actrice renommée et une animatrice d’une émission télévisée, demeurait au Michigan. Sa conscience la torturait. Elle décida de retourner à la foi catholique. Au moment de la naissance de son premier enfant, elle «vit la lumière», abandonna sa haute carrière remplie de succès et devint une mère au foyer.

Mme Hammond reste maintenant au nord du Texas avec son mari et ses quatre enfants. Elle a pris conscience de la gravité des modes indécentes, de la nécessité de réveiller les consciences féminines et de rappeler aux femmes la grandeur de leur vocation en tant que mère, épouse et éducatrice de leurs enfants. Elle rédigea et publia un livre intitulé «Dressing with Dignity» (se vêtir avec dignité). Elle dédia ce livre au Cœur Immaculé de Marie et le plaça sous la protection de Notre-Dame de Fatima. L’enfer aurait bien voulu empêcher la réalisation de ce livre, mais Mme Hammond a mobilisé les forces du ciel et a eu de précieux collaborateurs: sa propre famille: son mari et ses enfants, des prêtres, des théologiens, des experts sur la Franc-maçonnerie et l’occultisme, des amis et d’autres connaissances.

Mme Colleen Hammond commence le chapitre 4 de son livre «Plans contre la modestie et réponses catholiques» par une citation d’un plan de la Franc-maçonnerie pour détruire le catholicisme.

Ce plan a été dévoilé dans une lettre de Vin-dex adressée le 9 août 1838 à Nubius, des noms de plume de deux dirigeants de Alta Vendita, la plus haute Loge de la «Carbonari Italienne», des révolutionnaires maçonniques. Cette lettre a été mentionnée par Monseigneur George F. Dillon, D.D., dans son livre «Grand Orient Freemasonry Unmasked» (Dublin: Gill 1885). Ce livre qui porte deux imprimatur, un de 1885 et un de 1950, a été republié en 1999 par «Christian Book Club», Palmdale, Ca. Voici ce plan:

Plan maçonnique

“Pour abattre le catholicisme, il faut commencer par supprimer la femme. Le mot est vrai dans un sens, mais, puisque nous ne pouvons pas supprimer la femme, corrompons-la avec l’Église. Corruption optimi pessima... Le meilleur poignard pour frapper l’Église, c’est la corruption.

“Le catholicisme n’a pas plus peur d’un stylet bien acéré que les monarchies; mais ces deux bases de l’ordre social peuvent crouler sous la corruption; ne nous laissons donc jamais de corrompre: nous pouvons utiliser comme prétexte: le sport, l’hygiène, des ressources de santé. Pour réussir à corrompre la jeunesse, il faut que les garçons et les filles pratiquent le nudisme dans leur habillement. Pour éviter trop de réactions, on doit procéder graduellement: premièrement: découvrir les coudes; ensuite les genoux; ensuite les bras et les jambes complètement découverts; plus tard, la partie supérieure de la poitrine, les épaules, etc. etc.” — Publication dans la Revue internationale sur la Franc-maçonnerie, en 1928.

La première édition du livre «Dressing with Dignity» a été publiée en 2004 et une deuxième édition en 2005. Vous pouvez vous procurer ce précieux livre, très documenté, en anglais, à l’adresse suivante: TAN BOOKS AND PUBLISHERS, INC., P.O. Box 424, Rockford, Illinois 61105, Etats-Unis. Téléphone: 1-800-437-5876, Fax: 815-226-7770. Nous publions ci-contre des extraits, traduits en français par Vers Demain, du chapitre 4 de ce livre. Les citations de Pie XII et du Catéchisme catholique de l’Église sont des traductions officielles de l’Église.

Yvette Poirier

Par Colleen Hammond

Après le décès de saint Pie X en 1914, le Pape Benoît XV était élu et il régnera jusqu’en 1922. Alors que Léon XIII et Saint Pie X traitèrent de la Franc-maçonnerie et du modernisme, le Pape Benoît XV devait combattre la Guerre mondiale et le communisme qui avait pris le pouvoir en Russie en 1917, durant son règne. Il y avait aussi de grands changements dans les modes féminines.

Notre-Dame de Fatima

Le 13 mai 1917, Notre-Dame de Fatima est apparue pour la première fois aux enfants du Portugal. Elle apparaissait le 13 des cinq mois suivants et elle dira plus tard à une des trois voyants, Jacinthe Martin: ‘Les péchés qui conduisent le plus d’âmes en enfer sont les péchés de la chair’. Cette jeune enfant angélique ne pouvait pas réaliser complètement la signification des péchés de la chair. Le catéchisme de Baltimore nous enseigne que ces péchés concernent les sixième et neuvième commandements de Dieu.

Notre-Dame de Fatima dit aussi à Jacinthe: “On lancera certaines modes qui offenseront beaucoup Notre-Seigneur. Les personnes qui servent Dieu ne doivent pas suivre ces modes”. Jacinthe ajouta que “l’Église n’a pas de mode” et que “Notre-Seigneur est toujours le même”.

Maximilien Kolbe

Aussi en 1917, le jeune Maximilien Kolbe a été témoin du 200^e anniversaire de la Franc-maçonnerie à Rome. Les célébrations arboraient des bannières sur lesquelles il y avait saint Michel Archange qui était sous les pieds de Satan, et des slogans tels que: “Satan régnera sur la colline du Vatican et le Pape le servira comme son petit commissionnaire”.

Saint Maximilien a expliqué que ces démonstrations mettaient simplement en exécution un plan d’action maçonnique: “Détruire tous les enseignements au sujet de Dieu, spécialement l’éducation catholique”. Le saint ajouta: “Les Francs-maçons suivent avant tout cette consigne: ‘Le Catholicisme sera vaincu non pas par des arguments logiques mais par la corruption des mœurs’.”

Corruption des mœurs ? N’avons-nous pas entendu parler de cette stratégie auparavant ?

En cette même année, Saint Maximilien Kolbe fonda la Milice de l’Immaculée pour combattre les forces de Satan en répandant la dévotion à Marie Immaculée.

Le Pape Benoît XV

Le port des pantalons pour les dames est apparu sur la liste des modes de Paris en 1920. L’année suivante, le Pape Benoît XV exprimait son indignation... Il écrivit:

«On ne déplorera jamais assez l’aveuglement de tant de femmes de tout âge et de toute condition; faisant de la folie par leur désir de plaire, elles ne voient pas à quel degré l’indécence de leurs vêtements scandalise tous les hommes honnêtes et offense Dieu. La majorité d’entre elles auraient autrefois rougi de ces toilettes qui sont une faute grave contre la modestie chrétienne. Maintenant elles ne se contentent pas de s’exhiber sur les places publiques; elles ne craignent pas de franchir le seuil de l’Église, d’assister au Saint Sacrifice de la Messe, et même de porter la pâture séduisante de leurs passions honteuses à la table eucharistique où on reçoit l’Auteur céleste de la Pureté. Et nous ne parlons pas de ces danses barbares et exotiques récemment inaugurées



**Nous lisons Vers Demain
Nous nous habillons modestement
M. et Mme Kasonga-Takoy, du Congo**

dans des cercles mondains, aussi choquantes les unes que les autres; on ne peut imaginer rien de plus approprié pour bannir les derniers vestiges de la modestie.”

En 1920, les modes vestimentaires pour les dames prenaient une nouvelle allure radicale et révolutionnaire. Pour la première fois dans l’histoire, les femmes (qui suivaient la mode) portaient des manches au-dessus des coudes et des bords de jupe qui remontaient au-dessus des genoux. Souvenez-vous de la directive maçonnique: “Premièrement, découvrir les coudes; ensuite les genoux; ensuite les bras et les jambes complètement découverts, plus tard la partie supérieure de la poitrine, les épaules, etc. etc”.

Le Pape Pie XI

En 1928, le Pape Pie XI écrivit: “Il y a un triste oubli de la modestie chrétienne, spécialement dans la vie et l’habillement des dames.”

Les catholiques du monde entier et la société séculière répondirent que la modestie dans le vêtement était réglementée par «les coutumes, les genres de vie de chaque époque, par les lieux et les circonstances». Ils encouragèrent les femmes à ignorer ces recommandations de l’Église.

Ils disaient que c’était plutôt la société et la culture qui devraient dicter ce qui est modeste et approprié.

Mais dans leurs publications, les Francs-maçons avaient révélé leur motif et leur plan (que nous avons cité ci-haut): “... Le meilleur poignard pour frapper l’Eglise, c’est la corruption”.

Croisade de modestie

La Croisade de Modestie, lancée par le Pape Pie XI, commença avec une lettre aux évêques d’Italie, le 23 août 1928, et était envoyée premièrement dans les écoles tenues par les religieuses.

Les instructions détaillées sur la modestie dans le vêtement pour les dames avaient été publiées le 24 septembre 1928, par le Cardinal-Vicaire du Pape Pie XI, à Rome, le Cardinal Basilio Pompili:

«L’on ne peut, dit-il, considérer comme étant décent un vêtement dont le décolletage dépasse la largeur de deux doigts au-dessous de la naissance du cou; un vêtement dont les manches ne descendent pas jusqu’au coude,

(suite en page 7)

La corruption des mœurs suscitée par les mauvaises modes

(suite de la Page 6

et qui descend à peine au-dessous des genoux. Indécents sont également les habits d’étoffes transparents...»

Le Pape Pie XII

Le Pape Pie XII (1939-1958) continua la Croisade de Modestie durant son pontificat. Dans une allocution du 22 mai 1941, durant la 2^e Guerre mondiale, il exhorta les jeunes filles catholiques à ne pas tomber dans les modes qui avaient été, jusqu’en ce temps-là, suivies seulement par des «femmes de mœurs douteuses». Ces paroles du Saint-Père nous rappellent que l’Église est toujours attentive au salut des âmes:

«Nombre de femmes croyantes et même pieuses qui, en acceptant de suivre telle ou telle mode audacieuse, font tomber par leur exemple les dernières hésitations qui retiennent une foule de leurs sœurs loin de cette mode qui pourrait devenir pour elles une cause de ruine spirituelle. Tant que certaines toilettes provocantes demeurent le triste privilège de femmes de réputation douteuse, et comme le signe qui les fait connaître, on n’osera pas les adopter pour soi. Mais les jours où ces toilettes apparaîtront portées par des personnes au-dessus de tout soupçon, on n’hésitera plus à suivre le courant, un courant qui entraînera peut-être aux pires chutes.»

Le Pape Pie XII n’était pas le seul qui avait quelque chose à dire au sujet de cette spirale dégradante de la mode. Aujourd’hui, sur les plages on utilise de moins en moins de matériel pour les vêtements... En 1959, le Cardinal Pla y Daniel, Archevêque de Tolédo, Espagne, attestait:

«Les bains publics sur les plages représentent un grand danger spécialement pour les mœurs. Les bains publics entre hommes et femmes qui sont toujours une occasion prochaine de péché, doivent être bannis.»

Le Cardinal répétait et renforçissait ce que les empereurs romains connaissaient, il y a deux mille ans: les baignades mixtes conduisent à la promiscuité (débauche)...

Le port des pantalons

En 1960, le Cardinal Siri, de Genoa, Italie, écrivit une lettre appelée «Avis concernant des vêtements d’hommes portés par les femmes». Il exprimait son inquiétude au sujet des femmes qui, par le port des pantalons, imitaient et faisaient concurrence aux hommes. Il souffrait de cela parce qu’il savait que les femmes prendraient des allures d’hommes, modifieraient leurs gestes, leur attitude et leur comportement.

Chaque femme que je connais s’aperçoit que quand elle porte une robe, elle se déplace et agit différemment que quand elle porte une paire de pantalons.

Déclaration du Vatican

La Déclaration du Vatican sur certaines questions concernant la moralité, en 1975, abordant le problème du péché solitaire contre la pureté, mentionnait que cela était lié à différentes causes, entre autres «la négligence de la modestie qui est la gardienne de la chasteté». Le document encourage «la pratique de la modestie» qui est un des moyens de mener une vie chaste.

En 1995, le Conseil Pontifical de la Famille donnait aux parents la consigne suivante concernant l’habillement avec dignité et modestie:

«La pratique de la décence et de la modestie dans les paroles, les actions et l’habillement, est très importante pour créer une atmosphère propice à la croissance de la chasteté,



mais elle doit être aussi motivée par le respect pour notre propre corps et par respect pour les autres. Les parents, comme nous l’avons dit, devraient être vigilants afin que certaines modes et attitudes immorales ne violent pas l’intégrité de la maison, spécialement par la (mauvaise publicité) des mass media...

... «Même si elles sont acceptées par la société, il y a des habitudes de parler et de s’habiller qui ne sont pas moralement convenables... Les parents devraient donc enseigner à leurs enfants la valeur de la modestie chrétienne, d’un habillement décent, et quand il vient des modes, l’autonomie nécessaire (pour y résister)».

Plus récemment, le Catéchisme de l’Église catholique avait de nombreuses choses à dire

Abonnez autour de vous

Il faut grossir coûte que coûte le tirage du journal Vers Demain. Notre peuple a besoin d’être renseigné. Voici des paroles de notre regretté Gérard Mercier sur l’importance d’abonner au journal Vers Demain:

«Si l’on comprenait l’importance de prendre de l’abonnement autour de soi! Cela fait entrer la lumière dans une maison de plus; et lorsqu’un homme se décide à prendre de l’abonnement, chose merveilleuse, cela fait un combattant de plus; quelle force un homme de plus qui s’humilie, un homme qui décide de se donner sans honneurs en retour, de pratiquer la charité et la pureté pour l’amour de son prochain; votre paye: vous êtes insultés, ridiculisés par vos proches, vos amis, vos parents. Et ce n’est que là que vous constaterez que vous faites votre devoir, et que vous les aimez vraiment; sans cela vous vous en allez avec eux à votre ruine et la leur.

«Revenez au combat, chers créditistes, pour connaître le vrai bonheur, vous n’êtes pas heureux présentement, vous n’êtes pas logiques selon vos convictions, n’est-ce pas? Secouez quelque chose, je ne sais quoi, et revenez au combat.

«Et devenez joyeusement des distributeurs de circulaires. Demandons cette grâce à la Sainte Vierge, à saint Michel et à notre bon Louis Even. Patriotes, pèlerins-guerriers, au combat, à l’abonnement et aux circulaires.» — Gérard Mercier

au sujet de la modestie dans l’habillement et le comportement. Ces passages sont des plus pertinents. Article 9, le neuvième commandement de Dieu:

«La pureté demande la pudeur. Celle-ci est une partie intégrante de la tempérance. La pudeur préserve l’intimité de la personne. Elle désigne le refus de dévoiler ce qui doit rester caché. Elle est ordonnée à la chasteté dont elle atteste la délicatesse. Elle guide les regards et les gestes conformes à la dignité des personnes et de leur union. (2521). La pudeur est modestie. Elle inspire le choix du vêtement. Elle maintient le silence ou la réserve là où transparaît le risque d’une curiosité malsaine. Elle se fait discrétion. (2522). La pudeur inspire une manière de vivre qui permet de résister aux sollicitations de la mode et à la pression des idéologies dominantes. (2523).»

«Enseigner la pudeur à des enfants et à des adolescents, c’est éveiller le respect de la personne humaine. (2524).»

Nous pouvons voir qu’à travers les années, notre Mère la sainte Eglise a jugé bon d’éduquer et d’avertir les fidèles au sujet des modes vestimentaires et au sujet de la gravité d’un comportement et d’un habillement immodestes et indignes.

Il est évident que les modes d’aujourd’hui sont le résultat d’un plan conçu par ceux qui ont pour but de détruire la civilisation chrétienne. Mais on nous a désigné quel chemin nous devons prendre. C’est à nous de nous servir de notre volonté libre et de décider qu’est-ce qu’il faut faire pour nos familles et nous-mêmes.

Colleen Hammond

Assemblées mensuelles

St-Georges de Beauce

Le 2e dimanche de chaque mois
11 mars. 8 avril. 13 mai
Eglise Notre-Dame de l’Assomption
1.30 hre p.m.: heure d’adoration
2.30 hres: assemblée
Salle d’Accueil attenante à l’église
Tél.: 418 228-2867

Val d’Or

Le 2e dimanche de chaque mois
11 mars. 8 avril. 13 mai
1.30 heure p.m., heure d’adoration
et assemblée chez Gérard Fugère
1059 5e Avenue. Tél.: 819 824-4870

New Liskeard, Ontario

Le 2e lundi du mois. 7.30 hres p.m.
12 mars. 9 avril. 14 mai
Chez madame Léon Milot
235 McCanus St. Tél.: 705 647-5998

Québec

Le 3e dimanche de chaque mois
18 Mars: Jéricho. 15 avril. 20 mai
Chez Mme Réal Couture, 106 rue Arago
1.30 hre p.m. Chapelet
2.00 hres p.m. Assemblée
Tél.: Michel Couture 418 834-9706

Sherbrooke

Le 3e dimanche de chaque mois
18 Mars: Jéricho. 15 avril. 20 mai
1.30 hre p.m., Cathédrale St-Michel
Salle Mgr Paul Larocque, 97 rue Académie

Chicoutimi-Jonquière

Le 3e lundi de chaque mois
19 Mars: Jéricho. 16 avril. 21mai
1.30 hre p.m., pour l’endroit, téléphonez
chez M. Mme Léonard Murphy
Tél.: 418 698-7051. Tous invités

L'origine du système bancaire remonte au Moyen-Âge

Lorsque les orfèvres devinrent banquiers

La voracité des banquiers s'est accrue à travers les siècles

LEÇON 3 - LES BANQUES CRÉENT L'ARGENT SOUS FORME DE DETTE

Nous continuons la publication de la série des dix cours sur le Crédit Social qui ont été donnés pendant la semaine d'étude à la suite de notre congrès. Ces cours, préparés par M. Alain Pilote, ont été tirés en bonne partie du livre de Louis Even «Sous le Signe de l'Abondance» et des deux brochures également de Louis Even: «Qu'est-ce que le vrai Crédit Social ?», «Une finance saine et efficace». Nous avons publié l'introduction et une partie de la première leçon, dans Vers Demain d'octobre-novembre-décembre 2006. La continuation du premier cours et la deuxième leçon ont été publiées dans le journal de janvier-février 2007. Ceux qui se sont appliqués à bien écouter les enseignements de ces leçons données par M. Alain Pilote, pendant la semaine d'étude après le congrès, ont été ravis et nous ont affirmé que ce fût pour eux une «semaine de lumière». Faites l'effort de lire et d'approfondir ces leçons avec attention et vous recevrez, vous aussi, cette lumière qui vous fera comprendre le pourquoi de la pauvreté dans le monde, et de bien d'autres problèmes. Nous publions dans le présent journal Vers Demain la troisième leçon que nous avons subdivisée en trois articles.

Th.T.

Revenons à l'exemple du prêt de 100 000\$ de la leçon précédente. Aucun autre compte n'a été diminué dans la banque pour cela. Pas un sou n'a été déplacé, soit d'un tiroir, soit d'une poche, soit d'un compte. J'ai 100 000\$ de plus, mais personne n'a un sou de moins. Ces 100 000\$ n'étaient nulle part il y a une heure, et les voici maintenant à mon crédit, dans mon compte de banque.

D'où vient donc cet argent? C'est de l'argent nouveau, qui n'existait pas quand je suis entré dans la banque, qui n'était dans la poche ni dans le compte de personne, mais qui existe maintenant dans mon compte. Le banquier a bel et bien créé 100 000\$ d'argent nouveau, sous forme de crédit, sous forme d'argent de comptabilité: argent scriptural, aussi bon que l'autre.

Le banquier n'est pas effrayé de cela. Mes chèques vont donner à ceux pour qui je les fais le droit de tirer de l'argent de la banque. Mais le banquier sait bien que les neuf-dixièmes de ces chèques auront simplement pour effet de faire diminuer mon compte et augmenter le compte d'autres personnes. Il sait bien qu'il lui suffit d'une piastre sur dix pour répondre aux demandes de ceux qui veulent de l'argent en poche. Il sait bien que s'il a 10 000\$ en réserves liquides, il peut prêter 100 000\$ (dix fois autant) en argent de comptabilité.

Histoire vraie racontée par Louis Even

En termes techniques, le pouvoir des banques de prêter 10 fois le montant de papier-monnaie qu'elles ont dans leurs coffres-forts est appelé système de couvertures fractionnaires des banques. L'origine de ce système remonte au Moyen-Âge, lorsque les orfèvres devinrent banquiers, une histoire vraie racontée par Louis Even:

Si vous avez un peu d'imagination, transportez-vous quelques siècles en arrière, dans une Europe déjà vieille mais peu progressive encore. En ce temps-là, la monnaie ne comptait pas pour beaucoup dans les transactions commerciales courantes. La plupart de celles-ci étaient de simples échanges directs, du troc. Cependant, les

rois, les seigneurs, les riches et les gros négociants possédaient de l'or et s'en servaient.

Mais les guerres entre les seigneurs ou les nations et les brigandages exposaient l'or et les bijoux des riches à tomber entre les mains des pillers. Aussi les possesseurs d'or devenus trop nerveux prirent-ils de plus l'habitude de confier la garde de leurs trésors aux orfèvres qui, à cause du matériel précieux sur lequel ils travaillent, disposaient de voûtes bien protégées. L'orfèvre recevait l'or, donnait un reçu au dépositaire et conservait le métal pour celui-ci, moyennant une prime pour le service. Naturellement, le propriétaire réclamait son bien, en tout ou en partie, quand bon lui semblait.

Le négociant qui partait de Paris pour Marseille, ou de Troyes pour Amsterdam, pouvait se munir d'or pour faire ses achats. Mais là encore, il y avait danger d'attaque en cours de route; aussi s'appliqua-t-il à persuader son vendeur de Marseille ou d'Amsterdam d'accepter, au lieu de métal, un droit signé sur une partie du trésor en dépôt chez l'orfèvre de Paris ou de Troyes. Le reçu de l'orfèvre témoignait de la réalité des fonds.

Il arriva aussi que le fournisseur d'Amsterdam, ou d'ailleurs, réussit à faire accepter par son propre correspondant de Londres ou de Gênes, en retour de services de transport, le droit qu'il avait reçu de son acheteur français. Bref, peu à peu, les commerçants en vinrent à se passer entre eux ces reçus au lieu de l'or lui-même, pour ne pas déplacer inutilement celui-ci et risquer des attaques des mains des bandits. C'est-à-dire qu'un acheteur, au lieu d'aller chercher un lingot d'or chez l'orfèvre pour payer son créancier, donnait à ce dernier le reçu de l'orfèvre lui conférant un titre à l'or conservé dans la voûte.

Au lieu de l'or, ce sont les reçus de l'orfèvre qui changeaient de main. Tant qu'il n'y eut qu'un nombre limité de vendeurs et d'acheteurs, ce n'était pas un mauvais système. Il restait facile de suivre les pérégrinations des reçus.

Prêteur d'or



Mais, l'orfèvre fit bientôt une découverte qui devait affecter l'humanité beaucoup plus que le voyage mémorable de Christophe Colomb lui-même. Il apprit, par expérience, que presque tout l'or qu'on lui avait confié demeurait intact dans sa voûte. Les proprié-

étaires de cet or se servant de ses reçus dans leurs échanges commerciaux, c'est à peine si un sur dix venait quérir du métal précieux.

La soif du gain, l'envie de devenir riche plus vite qu'en maniant ses outils de bijoutier, aiguïsèrent l'esprit de notre homme et lui inspirèrent de l'audace. "Pourquoi, se dit-il, ne me ferais-je pas



Louis Even

prêteur d'or!" Prêteur, remarquez bien, d'or qui ne lui appartenait pas. Et comme il n'avait pas l'âme droite de saint Eloi, il couva et mûrit cette idée. Il la raffina encore davantage: "Prêteur d'or qui ne m'appartient pas, et avec intérêt, va sans dire! Mieux que cela, mon cher maître (parlait-il à Satan?) - au lieu d'or, je vais prêter des reçus et en exiger l'intérêt en or: cet or-là sera bien à moi, et celui de mes clients restera dans mes voûtes pour couvrir de nouveaux prêts."

Il garda bien le secret de cette découverte, n'en parlant même pas à sa femme qui s'étonnait de le voir souvent se frotter les mains de joie. L'occasion de mettre ses desseins à exécution ne tarda pas, bien qu'il n'eût pour s'annoncer ni "La Presse" ni "Le Star".

Un bon matin, en effet, un ami de l'orfèvre se présenta chez lui pour réclamer une faveur. Cet homme n'était pas sans biens - une maison ou une propriété en culture - mais il avait besoin d'or pour régler une transaction. S'il pouvait seulement en emprunter, il le rendrait avec un surplus en compensation; s'il y manquait, l'orfèvre saisirait sa propriété, d'une valeur bien supérieure au prêt.

L'orfèvre ne se fit prier que pour la forme, puis expliqua à son ami, d'un air désintéressé, qu'il serait dangereux pour lui de sortir avec une forte somme d'argent dans sa poche: "Je vais vous donner un reçu; c'est comme si je vous prêtais de l'or que je tiens en réserve dans ma voûte; vous passerez ce reçu à votre créancier et s'il se présente, je lui remettrai l'or; vous me devrez tant d'intérêt."

Le créancier ne se présenta pas généralement. Il passa lui-même le reçu à un autre. Entre temps, la réputation du prêteur d'or se répandit. On vint à lui. Grâce à d'autres avances semblables par l'orfèvre, il y eut bientôt plusieurs fois autant de reçus en circulation que d'or réel dans les voûtes.

L'orfèvre lui-même avait bel et bien créé de la circulation monétaire, à grand profit pour lui-même. Il triompha vite de sa nervosité du début qui lui avait fait craindre une demande simultanée d'or par un grand nombre de détenteurs de

(suite en page 9)

L’origine du système bancaire remonte au Moyen-Âge

(suite de la page 8)

reçus. Il pouvait jouer dans une certaine limite en toute sécurité. Quelle aubaine, de prêter ce qu’il n’avait pas et d’en tirer intérêt - grâce à la confiance qu’on avait en lui et qu’il eut soin de cultiver! Il ne risquait rien tant qu’il avait pour couvrir ses prêts une réserve que son expérience jugeait suffisante. Si, d’autre part, un emprunteur manquait à ses obligations et ne remettait pas le prêt l’échéance venue, l’orfèvre acquérait la propriété gagée. Sa conscience s’émoussa vite et les scrupules du début ne le tourmentèrent plus.

Création de crédit

D’ailleurs, il crut sage de changer la formule et quand il prêta, au lieu d’écrire: “Reçu de Jacques Lespérance...” il écrivit: “Je promets de payer au porteur...” Cette promesse circula comme de la monnaie d’or. Incroyable, direz-vous. Allez donc, regardez vos billets de banque d’aujourd’hui. Lisez le texte qu’ils portent. Sont-ils si différents et ne circulent-ils pas comme monnaie ?

Un figuier fertile, le système bancaire privé, créateur et maître de la monnaie, avait donc poussé sur les voûtes de l’orfèvre. Les prêts de celui-ci, sans déplacement d’or, étaient devenus les créations de crédit du banquier. Les reçus primitifs avaient changé de forme, prenant celles de simples promesses de payer sur demande. Les crédits payés par le banquier s’appelèrent dépôts, ce qui fit croire au public que le banquier ne prêtait que les sommes venues de déposants. Ces crédits entraient dans la circulation au moyen de chèques négociables. Ils y déplacèrent en volume et en importance la monnaie légale du souverain qui n’eut plus qu’un rôle secondaire. Le banquier créait dix fois plus de circulation fiduciaire que l’Etat.

L’orfèvre devenu banquier

L’orfèvre mué en banquier fit une autre découverte: il s’aperçut qu’une abondante mise de reçus (crédits) en circulation accélérât le commerce, l’industrie, la construction; tandis que la restriction, la compression des crédits, qu’il pratiqua d’abord dans les cas où il craignait une course à l’or vers son établissement, paralysait l’essor commercial. Il semblait, dans ce dernier cas, y avoir surproduction alors que les privations étaient grandes; c’est parce que les produits ne se vendaient pas, faute de pouvoir d’achat. Les prix baissaient, les banqueroutes se multipliaient, les emprunteurs du banquier faisaient défaut à leurs obligations et le prêteur saisissait les propriétés gagées.

Le banquier, très perspicace et très habile au gain, vit ses chances, des chances magnifiques. Il pouvait monétiser la richesse des autres à son profit: le faire libéralement, causant une hausse des prix, ou parcimonieusement, causant une baisse des prix. Il pouvait donc manipuler la richesse des autres à son gré, exploitant l’acheteur en temps d’inflation et exploitant le vendeur en temps de dépression.

Le banquier, maître universel

Le banquier devenait ainsi le maître universel, il tenait le monde à sa merci. Des alternances de prospérité et de dépression se succédèrent. L’humanité s’inclina sous ce qu’elle prenait pour des cycles naturels inévitables.

Pendant ce temps, savants et techniciens s’acharnaient à triompher des forces de la nature et à développer les moyens de production. Et l’on vit paraître l’imprimerie, se répandre l’instruction, surgir des villes et des habitations meilleures, se multiplier et se perfectionner les sources

Ce type de billet a été utilisé en Suède à partir des années 1600 jusque dans les années 1700. En 1600, les pièces de monnaie suédoises étaient énormes. Il aurait été impossible de porter sur soi la somme de 100 dalers en pièces. La Banque de Stockholm obtint du gouvernement l’autorisation d’émettre des billets de banque. Ainsi, les pièces restaient à la banque, et leurs détenteurs portaient sur eux des billets en papier représentant la valeur des pièces. Ces billets sont parmi les premiers exemples de monnaie de papier imprimée qui fut utilisée.



de la nourriture, du vêtement, des agréments de la vie. L’homme maîtrisa les forces de la nature, attela la vapeur et l’électricité. Transformation et développements partout - excepté dans le système monétaire.

Et le banquier s’enveloppa de mystère, entretenait la confiance que le monde soumis avait en lui, eut même l’audace de faire proclamer par la presse, dont il contrôlait la finance, que les banques avaient sorti le monde de la barbarie, ouvert et civilisé des continents. Savants et travailleurs n’étaient plus considérés que secondaires dans la marche du progrès. Aux masses, la misère et le mépris; au financier exploiteur, les richesses et les honneurs!

Dans les années 1940, les banques prêtaient en moyenne 10 fois plus d’argent qu’elles en avaient en réserve. Cette proportion a changé depuis. En 1967, la Loi canadienne des Banques permettait aux banques à charte de créer seize fois le montant de leurs réserves en numéraire (billets de banque et pièces de monnaie). Depuis 1980, les banques devaient détenir une réserve minimale de 5% en argent liquide, ce qui leur donnait le droit de créer vingt fois ce montant.

En pratique, les banques peuvent prêter beaucoup plus que cela, car elles peuvent augmenter leurs réserves en numéraire (billets de banque) à volonté en achetant ces réserves de la banque centrale (Banque du Canada) avec l’argent de comptabilité qu’elles ont créé. Ainsi, il a été établi en 1982, devant un Comité d’enquête de la Chambre des Communes sur les profits des banques, qu’en 1981, les banques à charte canadiennes dans leur ensemble avaient prêté 32 fois leur capital. En 1990, aux Etats-Unis, le total des dépôts dans les banques commerciales s’élevait à 3 000 milliards \$, tandis que leurs réserves en argent liquide s’élevaient à 60 milliards \$ seulement, soit cinquante fois moins.

En décembre 1991, le Parlement canadien adoptait la plus récente version de la Loi sur les banques (qui est renouvelée environ tous les dix ans), qui stipulait qu’à partir de janvier 1994, le pourcentage d’argent liquide que les banques doivent posséder passait à zéro pour cent! Ainsi, pour le troisième trimestre de 1995, les banques canadiennes avaient prêté plus de soixante-dix fois leurs réserves: pour 3,1 milliards de dollars en billets de banque et pièces de monnaie, le total des prêts non-hypothécaires, pour la même période, était de 216 milliards \$, soit soixante-dix fois le montant d’argent liquide existant dans le pays! Et en 1997, ce chiffre monte à 100 fois.

En d’autres mots, il n’y a plus aucune limite prescrite par la loi. La seule limite à la création d’argent par les banques, c’est le fait que des individus désirent encore être payés avec du papier-monnaie. Alors, on comprend que les banques vont faire tout leur possible pour éliminer tout simplement l’usage de papier-monnaie, en encourageant l’utilisation des cartes de débit, paiement direct, etc., pour en venir finalement à l’élimination complète de l’argent liquide. Elles prêteront l’existence d’une seule forme d’argent, l’argent électronique: l’argent ne sera plus du papier-monnaie, mais un simple signal, ou unité d’information, dans un ordinateur.



Noël Lepage, de Montréal, est décédé subitement le 5 janvier 2007, à l’âge de 83 ans. Il était célibataire et il souffrait de l’épilepsie.

Malgré son handicap, assez bien contrôlé par les médicaments, il se dévouait dans l’Oeuvre des Pèlerins de saint Michel depuis 1955, donc pendant plus de 50 ans. Il était un fidèle Pèlerin du porte en porte. Tous les samedis, il rejoignait les équipes pour l’apostolat, soit à Montréal, soit dans une autre région. Il était toujours là, parmi les premiers arrivés.

En semaine, il distribuait des circulaires de Vers Demain dans les boîtes aux lettres. Après avoir assisté à la Messe et avoir dit son chapelet, il partait, béret sur tête et son sac de circulaires sur l’épaule, il passait des heures et des heures à parcourir les rues, heureux de pouvoir diffuser la lumière du Crédit Social par le moyen des circulaires de Vers Demain. Dieu seul a pu calculer le nombre de circulaires qu’il a distribuées.

Il était présent à tous les congrès, à toutes les assemblées du mois à Rougemont et à celles de Montréal. Il se faisait un devoir de participer à toutes les activités de l’Oeuvre.

Si nous avions un service à lui demander, il s’empressait de nous le rendre, ne demandant jamais rien en retour.

Dieu se sert toujours des petits pour accomplir ses grandes oeuvres.

Prions ensemble pour le repos de l’âme de cet humble confrère qui a mis sa personne et son temps au service de notre idéal: celui de «mettre fin au scandale de la pauvreté.»

Thérèse Tardif

Pour approfondir le Crédit Social

Procurez-vous la brochure des 10 cours sur le Crédit Social, tirés de l’enseignement de Louis Even par Alain Pilote. Le prix est de 8.00\$ par la poste pour le Canada et à 11.00\$ (8.25 euros) par la poste pour les pays étrangers.

Le banquier réclame de l'intérêt sur l'argent qu'il crée

Alors que cet argent tire sa valeur de la production du pays

C'est la plus grande escroquerie de tous les siècles

Continuation de la leçon 3 sur le vrai Crédit Social commencée dans l'article précédent:

Le destructeur d'argent

Nous venons donc de voir que les banques créent l'argent lorsqu'elles accordent un prêt. Le banquier crée l'argent, non pas l'argent de papier-monnaie, mais l'argent fiduciaire (ou d'écriture), lorsqu'il accorde un prêt aux individus ou gouvernements. Lorsque je quitte la banque avec mon emprunt, il existe dans le pays une nouvelle source de chèques qui n'existait pas avant. Avec le prêt de 100 000\$ qui m'a été accordé, le montant total de tous les comptes bancaires dans le pays a augmenté de 100 000\$. Avec ce nouvel argent, je pourrai payer mes employés, acheter du matériel et des machines, bref, construire ma nouvelle usine. Qui crée l'argent? Le banquier!

Le banquier, et le banquier seul, fait cette sorte d'argent: l'argent d'écriture, l'argent dont dépend la marche des affaires. Mais il ne donne pas l'argent qu'il fait. Il le prête. Il le prête pour un certain temps, après quoi il faut le lui rapporter. Il faut rembourser.

Le banquier réclame de l'intérêt sur cet argent qu'il fait. Dans mon cas, il est probable qu'il va me demander immédiatement 10 000\$ d'intérêt. Il va les retenir sur le prêt, et je sortirai de la banque avec un compte net de 90 000\$, ayant signé la promesse de rapporter 100 000\$ dans un an.

En construisant mon usine, je vais payer des hommes et des choses, et vider sur le pays mon compte de banque de 90 000\$. Mais d'ici un an, il faut que je fasse des profits, que je vende plus cher que je paie, de façon à pouvoir, avec mes ventes, me bâtir un autre compte de banque d'au moins 100 000\$.

Au bout de l'année, je vais rembourser, en tirant un chèque sur mon compte accumulé de 100 000\$. Le banquier va me débiter de 100 000\$, donc m'enlever ce 100 000\$ que j'ai retiré du pays, et il ne le mettra au compte de personne. Personne ne pourra plus tirer de chèque sur ce 100 000\$. C'est de l'argent mort.



Reginald McKenna

L'emprunt fait naître l'argent. Le remboursement fait mourir l'argent. Le banquier met l'argent au monde lorsqu'il prête. Le banquier met l'argent dans le cercueil lors-

qu'on lui rembourse. Le banquier est donc aussi un destructeur d'argent.

Un banquier anglais distingué, Reginald McKenna, qui fut un temps ministre des Finances de son pays (Chancelier de l'Echiquier), puis plusieurs années chairman de la Midland Bank, une des cinq grosses banques d'Angleterre, disait, en 1934, à une assemblée annuelle des actionnaires de cette banque: "Le peuple ignore généralement que le volume de l'argent en circulation dépend de l'action des banques. Tout prêt bancaire, direct ou par découvert (overdraft), augmente le flot de crédit en circulation, et tout remboursement d'un prêt bancaire diminue ce flot d'un montant égal au remboursement."

Et le système est tel que le remboursement

doit dépasser l'emprunt; le chiffre des décès doit dépasser le chiffre des naissances; la destruction doit dépasser la fabrication.

Cela paraît impossible, et c'est collectivement impossible. Si je réussis, un autre fait banqueroute; parce que, tous ensemble, nous ne sommes pas capables de rapporter plus d'argent qu'il en a été fait. Le banquier fait le capital, rien que le capital. Personne ne fait l'intérêt, puisque personne autre ne fait l'argent. Mais le banquier demande quand même capital et intérêt. Un tel système ne peut tenir que moyennant un flot continu et croissant d'emprunts. D'où un régime de dettes et la consolidation du pouvoir dominateur de la banque.

La dette publique

Le gouvernement ne fait pas d'argent. Lorsqu'il ne peut plus taxer ni emprunter des particuliers, par rareté d'argent, il emprunte des banques. L'opération se passe exactement comme avec moi. La garantie, c'est tout le pays. La promesse de rembourser, c'est la débenture. Le prêt d'argent, c'est un compte fait par une plume et de l'encre.

Ainsi, en octobre 1939, le gouvernement fédéral, pour faire face aux premières dépenses de la guerre, demandait aux banques 80 000 000\$. Les banques ont avancé un compte de 80 millions sans rien enlever à personne, donnant au gouvernement une base à chèques nouvelle de 80 millions. Mais, en octobre 1941, le gouvernement devait rapporter aux banques 83 200 000\$. C'est l'intérêt en plus du capital.

Par les taxes, le gouvernement doit retirer du pays autant d'argent qu'il y en a mis, 80 millions. Il faut qu'en plus il retire 3 millions qui n'y ont pas été mis, que ni le banquier ni personne n'a faits.

Passe encore que le gouvernement retrouve l'argent qui existe, mais comment trouver de l'argent qui n'est jamais venu en existence? Le fait est que le gouvernement ne le trouve pas et ajoute simplement à la dette publique. Ainsi s'explique la dette publique croissant au rythme où le développement du pays demande de l'argent nouveau. Tout argent nouveau vient par le banquier sous forme de dette, réclamant plus d'argent qu'il en est émis.

Et la population du pays se trouve collectivement endettée pour de la production que, collectivement, elle a faite elle-même! C'est le cas pour la production de guerre. C'est le cas aussi pour la production de paix: routes, ponts, aqueducs, écoles, églises, etc.

Le vice monétaire

La situation se résume à cette chose inconcevable. Tout l'argent qui est en circulation n'y est venu que par la banque. Même l'argent de métal ou de papier ne vient en circulation que s'il est libéré par la banque.

Or la banque ne met l'argent en circulation qu'en le prêtant et en le grevant d'un intérêt. Ce qui veut dire que tout l'argent en circulation est venu de la banque et doit retourner à la banque quelque jour, mais y retourner grossi d'un intérêt.

La banque reste propriétaire de l'argent. Nous n'en sommes que les locataires. S'il y en a qui gardent l'argent plus longtemps, ou même toujours, d'autres sont nécessairement incapables de remplir leurs engagements de rembour-

sements.

Multiplicité des banqueroutes de particuliers et de compagnies, hypothèques sur hypothèques, et croissance continue des dettes publiques, sont le fruit naturel d'un tel système.

L'intérêt sur l'argent à sa naissance est à la fois illégitime et absurde, anti-social et anti-arithmétique. Le vice monétaire est donc un vice technique autant qu'un vice social.

A mesure que le pays se développe, en production comme en population, il faut plus d'argent. Or on ne peut avoir d'argent nouveau qu'en s'endettant d'une dette collectivement impayable.

Il reste donc le choix entre arrêter le développement ou s'endetter; entre chômer ou contracter des emprunts impayables. C'est entre ces deux choses-là qu'on se débat justement dans tous les pays.

Aristote, et après lui saint Thomas d'Aquin, écrivent que l'argent ne fait pas de petits. Or le banquier ne met l'argent au monde qu'à condition qu'il fasse des petits. Comme ni le gouvernement ni les particuliers ne font d'argent, personne ne fait les petits réclamés par le banquier. Même légalisé, ce mode d'émission reste vicieux et insultant.

Déchéance et abjection

Cette manière de faire l'argent du pays, en endettant gouvernements et particuliers, établit une véritable dictature sur les gouvernements comme sur les particuliers.

Le gouvernement souverain est devenu un signataire de dettes envers un petit groupe de profiteurs. Le ministre, qui représente des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, signe des dettes impayables. Le banquier, qui représente une clique intéressée à profiter et à dominer, manufacture l'argent du pays.

En l'absence de sang, les humains ne peuvent survivre: alors il est approprié de comparer l'argent au sang économique de la nation.



Le Pape Pie XI écrivait en 1931 dans son encyclique *Quadragesimo anno* (n. 106):

«Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent et du crédit, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par-là, ils distribuent le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que, sans leur consentement, nul ne peut plus respirer».

Quelques lignes plus loin, dans la même encyclique, le Pape parle de la déchéance du pouvoir: les gouvernements sont déchus de leurs nobles fonctions et sont devenus les vassaux des intérêts privés.

Le gouvernement, au lieu de piloter le pays, s'est transformé en percepteur d'impôts; et une

(suite en page 11)

(suite de la page 8)

grosse tranche du revenu des taxes, la tranche la plus sacrée, soustraite à toute discussion, est justement l'intérêt sur la dette publique.

Aussi la législation consiste-t-elle surtout à taxer le monde et à placer partout des restrictions à la liberté.

On a des lois pour protéger les remboursements aux faiseurs d'argent. On n'en a pas pour empêcher un être humain de mourir de misère.

Quant aux individus, l'argent rare développe chez eux la mentalité de loups. En face de l'abondance, c'est à qui obtiendra le signe trop rare qui donne droit à l'abondance. D'où, concurrence, dictatures patronales, chicanes domestiques, etc. Un petit nombre mange les autres; le grand nombre gémit, plusieurs dans une abjection déshonorante.

Des malades restent sans soin; des enfants reçoivent une nourriture inférieure ou insuffisante; des talents ne peuvent se développer; des jeunes gens ne peuvent se placer ni fonder un foyer; des cultivateurs perdent leur ferme; des industriels font banqueroute; des familles vivent péniblement - le tout sans autre justification que le manque d'argent. La plume du banquier impose au public les privations, aux gouvernements la servitude.

Soulignons aussi un point frappant: C'est la production qui donne de la valeur à l'argent. Une pile d'argent, sans produits pour y répondre, ne fait pas vivre. Or, ce sont les cultivateurs, les industriels, les ouvriers, les professionnels, le pays organisé, qui font les produits, marchandises ou services. Mais ce sont les banquiers qui font l'argent basé sur ces produits. Et cet argent, qui tire sa valeur des produits, les banquiers se l'approprient et le prêtent à ceux qui font les produits. C'est un vol légalisé.

Pour voir clair dans le système d'argent

Procurez-vous les écrits de Louis Even
Au bas prix de (frais de poste compris):

Sous le Signe de l'Abondance	15\$ - CHF 15
Une Finance saine et efficace	3\$ - CHF 3
Qu'est-ce que le vrai Crédit Social	3\$ - CHF 3
L'Île des Naufragés	2\$ CHF 2

Un dollar égale 75 centimes d'euro 0,75
3 dollars égalent 2,25 euros - 15\$ = 10 euros
Lisez ces livres et brochures et faites-les lire autour de vous.

Envoyez votre commande avec votre chèque ou mandat de poste à l'ordre de

Journal Vers Demain
1101 Principale, Rougemont,
QC, Canada J0L 1M0
Tél.: 450 469-2209 - Fax 450 469-2601
Tél.: Montréal 514 856-5714
www.versdemain.org
info@versdemain.org

France

Libellez et adressez vos chèques à l'ordre de
Pèlerins de saint Michel
5 de la Forêt, 67160 Salmbach, France
C.C.P. Nantes 4 848 09 A
Tél/Fax 03.88.94.32.34

Suisse

Libellez et adressez vos chèques à:
Thérèse Tardif C.C.P. 17-7243-7
Centre de traitement, 1631-Bulle, Suisse
Adressez vos lettres par courriel:
tthardif@hotmail.com - www.versdemain.org
ou par Fax :1-450 469 2601

Pour vaincre la faim et la pauvreté, changer l'économie

Demande le Pape Benoît XVI

Nous citons de larges extraits d'un aperçu d'une conférence du Pape Benoît XVI, adressée au Corps diplomatique près du Saint-Siège :

ROME, Lundi 8 janvier 2007 (ZENIT.org) — «Le scandale de la faim, qui tend à s'aggraver, est inacceptable», déclare Benoît XVI qui place parmi les «questions essentielles» du monde d'aujourd'hui la situation des «millions de personnes», spécialement les «femmes et les enfants, qui manquent d'eau, de nourriture, de toit».

Benoît XVI a en effet présenté ce matin au Corps diplomatique près du Saint-Siège son «regard sur la situation internationale», pour, disait-il, «envisager les défis que nous sommes appelés à affronter ensemble».

Le scandale de la faim, inacceptable

«Le scandale de la faim, qui tend à s'aggraver, est inacceptable dans un monde qui dispose des biens, des connaissances et des moyens d'y mettre un terme», disait le pape.

Benoît XVI demande une «correction des modèles de croissance» en disant: Ce scandale « nous pousse à changer nos modes de vie; il nous rappelle l'urgence d'éliminer les causes structurelles des dysfonctionnements de l'économie mondiale et de corriger les modèles de croissance qui semblent incapables de garantir le respect de l'environnement et un développement humain intégral pour aujourd'hui et surtout pour demain».

C'est pourquoi le pape lançait cet appel: «J'invite à nouveau les Responsables des Nations les plus riches à prendre les dispositions nécessaires pour que les pays pauvres, souvent pleins de richesses naturelles, puissent bénéficier des fruits des biens qui leur appartiennent en propre».

Benoît XVI a dénoncé «le retard dans la mise en œuvre des engagements pris par la communauté internationale au cours des toutes dernières années».

Il souhaitait «... l'accélération du processus d'annulation et de réduction de la dette des pays les plus pauvres, sans que cela soit conditionné à des mesures d'ajustement structurel, néfastes pour les populations les plus vulnérables».

Le désarmement

Benoît XVI abordait également la question du «désarmement», identifiant «les symptômes d'une crise progressive, liée aux difficultés dans les négociations sur les armes conventionnelles aussi bien que sur les armes de destruction massive, et, d'autre part, à l'augmentation des dépenses militaires à l'échelle mondiale».

Le pape condamnait à nouveau le terrorisme en disant: «Les questions de sécurité, aggravées par le terrorisme, qu'il faut condamner fermement, doivent être traitées dans une approche globale et clairvoyante».

Benoît XVI disait également son inquiétude pour les «crises humanitaires»: «les Organisations qui les affrontent ont besoin d'un soutien plus fort, afin qu'elles soient en mesure de fournir aux victimes protection et assistance», affirmait le pape.

Le respect de la vie, en danger en Afrique aussi:



Inquiétude aussi du côté des «continuelles atteintes à la vie, de la conception jusqu'à la mort naturelle». «De telles atteintes, faisait observer le pape, n'épargnent même pas des régions où la culture du respect de la vie est traditionnelle, comme en Afrique, où l'on tente de banaliser subrepticement l'avortement, par le Protocole de Maputo, ainsi que par le Plan d'action adopté par les Ministres de la santé de l'Union Africaine, qui sera d'ici peu soumis au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement».

Pour ce qui concerne la famille, «fondée sur le mariage d'un homme et d'une femme», et les «tentatives de la relativiser en lui donnant le même statut que d'autres formes d'union radicalement différentes», le pape affirmait: «Tout cela offense la famille et contribue à la déstabiliser, en en voilant la spécificité et le rôle social unique».

Dénonciation contre le clonage

«D'autres formes d'agression à la vie sont commises parfois sous couvert de recherche scientifique. La conviction se répand que la recherche n'est soumise qu'aux lois qu'elle veut bien se donner et qu'elle n'a d'autre limite que ses propres possibilités. C'est le cas par exemple dans les tentatives de légitimer le clonage humain pour d'hypothétiques fins thérapeutiques.

Dans le cadre du développement, le pape rappelait «l'engagement des pays développés à destiner 0,7% de leur produit intérieur brut à l'aide internationale» et «l'effort commun» nécessaire «pour l'éradication de la misère», non seulement par des oeuvres «d'assistance», mais aussi «la prise de conscience de l'importance de la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance».

Enfin, le pape demandait «l'application du droit humanitaire aux personnes et aux peuples, pour une protection plus efficace des populations civiles».

Vers Demain est dû à toutes les familles. Puisqu'il faut rendre à chacun ce qui lui est dû, il faut abonner tout le monde à Vers Demain.

Acharnement pour éliminer la prière aux séances municipales

Comme nous vous l’avons mentionné dans le journal Vers Demain d’octobre-novembre-décembre 2006, Christian Joncas, président du Regroupement des Citoyens de Saguenay, avait porté une plainte contre le maire Jean Tremblay de Ville Saguenay (Arvida-Jonquière-Kénogami), pour qu’il cesse la prière avant les assemblées du Conseil municipal. Après avoir pris connaissance du jugement du Tribunal des droits de la personne, qui a ordonné au maire du Conseil de Ville de Laval de bannir la prière avant les séances municipales, M. Joncas a décidé de poursuivre le maire de sa municipalité, Ville Saguenay.

Dans le journal Vers Demain de janvier-février 2007, on vous a annoncé que Christian Joncas avait retiré sa plainte contre la Ville Saguenay, se disant lui-même de la religion catholique et mal à l’aise d’avoir posé ce geste. Mais, hélas ! il n’avait pas le ferme propos. Un mois à peine s’était écoulé, cet homme, manipulable au gré du vent anticlérical, a de nouveau déposé une plainte contre la prière qu’on récite au début des séances municipales.

Le Mouvement laïque québécois

400 municipalités auraient maintenu la prière aux réunions mensuelles du Conseil municipal; les sans-Dieu ne peuvent digérer cela. D’où vient ce mépris de la prière, ce mépris de Dieu ? Qui a influencé ce volte-face de Christian Joncas ? Nous savons que la plaignante, Mme Denise Payette qui a poursuivi le Conseil de Ville de Laval, s’est vantée d’avoir eu l’appui de la loge maçonnique du Mouvement laïque québécois. Nous ne doutons pas que la Franc-maçonnerie est aussi en arrière de cette guerre contre la prière à l’Hôtel de Ville Saguenay.

Le Mouvement laïque québécois parraine les œuvres de déchristianisation. Il a contribué à l’abrogation de l’article 93 de la Constitution canadienne qui protégeait les devoirs des parents en matière de religion, leur permettant d’avoir des Commissions scolaires catholiques pour les écoles catholiques. Ce Mouvement infâme a appuyé l’application du Rapport Proulx qui réclamait un système scolaire officiellement athée, le laïcisme scolaire, l’école sans-Dieu officiellement établie.

Les tenants d’un Etat officiellement athée veulent enterrer définitivement notre civilisation catholique, en éliminant toute trace de religion dans la Constitution canadienne, dans les parlements, dans les assemblées législatives, dans les Conseils municipaux, dans les écoles, dans les familles, etc. Il faut «murer les prêtres à la sacristie» avait dit René Lévesque qui affichait publiquement son esprit anticlérical et révolutionnaire. «Séparer l’Église de l’État» était la consigne des promoteurs de la Révolution Tranquille des années 1960. C’est un combat contre la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C’est le règne de Satan que l’on inaugure au lieu du Règne du Christ-Roi.

«Un reniement blasphématoire»

La séparation de l’Église et de l’État, le laïcisme officiel de nos institutions, est un outrage à Notre-Seigneur, le Roi des rois. C’est un «reniement blasphématoire». Nous constatons que ce déchaînement infernal contre la religion a des retentissements dans le monde entier. Les gouvernements même de pays chrétiens légifèrent contre la loi de Dieu. Il ne faut pas s’étonner des cataclysmes qui secouent actuellement le monde entier. «On ne se moque pas en vain de Dieu».

«Toute société qui prétend exclure Dieu de sa Constitution et de son Gouvernement refuse le secours des bienfaits divins et se rend absolument indigne de la protection du Ciel». — Léon XIII, Nobilissima Gallorum Gens.

«Les forces et les institutions humaines sont inévitablement vouées à l’échec tant que

sera négligée, privée de l’honneur qui lui revient ou même supprimée, l’autorité de Dieu.» — **Encyclique Meminisse juvant, du pape Pie XII, 14 juillet 1958.**

En 2007, le Canada français, la Nouvelle-France, peut-il être sauvé du fléau de la déchristianisation de la famille et de la société ? Oui ! si le peuple et les législateurs se convertissent comme l’ont fait les Ninivites. La Miséricorde du bon Dieu est grande devant les cœurs repentants. L’Évangile le démontre dans ce passage selon saint Matthieu, chapitre 9, versets 1, 2, 6 et 7 :

“Or voici qu’on lui apportait un paralytique étendu sur un lit. Jésus, voyant leur foi, dit au paralytique: Confiance, mon enfant, tes péchés sont remis...

“Eh bien ! pour que vous sachiez que le Fils de l’homme a le pouvoir sur la terre de remettre les péchés, lève-toi, — dit-il alors au paralytique, — prends ton lit et va-t’en chez toi. Et il se leva et s’en alla chez lui.”

La province de Québec, meurtrie par l’irrégion, n’est-elle pas semblable au paralytique ? Notre pays, toutes les provinces du Canada peuvent être guéries et pardonnées par le bon Dieu si nous nous repentons et professons notre foi catholique publiquement. N’oublions

Soutien de Vers Demain 100 \$ - 75 euros

Vers Demain vous enflamme ! Vers Demain vous enthousiasme ! Vous ne lisez rien de pareil dans les autres journaux. Les grandes vérités que vous y trouvez et les activités débordantes qui y sont rapportées vous soulèvent. Quelle satisfaction d’apprendre que Vers Demain peut publier, imprimer et financer des millions de 4-pages gratuits qui vont porter ces grandes vérités dans tout le Canada, aux Etats-Unis, en Europe, en Afrique et en Asie même. Ces 4-pages sont distribués par des apôtres bénévoles et financés par des bienfaiteurs. Certains paient une tonne de papier entière, soit 900 \$. Quel dévouement, quelle générosité ! Vous n’avez pas les moyens d’en faire autant, mais vous êtes épris du désir ardent d’aider une telle oeuvre. Alors soyez Soutien de Vers Demain en offrant 100 \$ par année. Pour la France 75 euros.

Journal Vers Demain

16 pages ou plus. 5 fois par année

www.versdemain.org

info@versdemain.org

20 \$ pour 4 ans

Journal Vers Demain

1101 rue Principale

Rougemont, QC, Canada — JOL 1M0

Tél.: (450) 469-2209 — Fax (450) 469-2601

Tél.: Montréal (514) 856 5714

Ci-inclus ma contribution pour Vers Demain

\$.....

Nom.....

Adresse.....

.....

Téléphone.....

Dons pour les circulaires \$.....

Demandez des circulaires gratuites pour distribuer dans vos régions.

pas, c’est en voyant sa foi et sa sincérité que Jésus a pardonné et guéri le paralytique. Notre foi doit s’exprimer par une conversion sincère, un changement de vie, un témoignage de nos convictions religieuses sur la place publique. Il faut défendre les droits de Dieu, de l’Église, de la patrie, de la famille et de chaque individu.

Professons publiquement notre foi catholique. Réclamons l’application des principes chrétiens dans les législations du Canada et des provinces, dans la Constitution canadienne et les Constitutions de chaque province.

“Le devoir de tout législateur est de tourner ses regards vers Jésus-Christ, vers ce grand exemplaire descendu vers nous par amour, et de le prendre comme l’âme et la forme de son œuvre... Il n’y a qu’un Dieu qui doit régner dans les temples et les cités, dans le secret des âmes et dans le grand jour de la vie publique.» — Mgr Berteaud, jadis évêque de Tulle, en France.

Yvette Poirier

Un réseau de mouchardage

Mis en œuvre par le maire des Trois-Rivières

Depuis la fusion des municipalités de la région des Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine et des paroisses environnantes, le maire Yves Lévesque des Trois-Rivières, un véritable dictateur, a mis en œuvre un réseau de mouchardage. Il envoie les pompiers avec leurs gros camions dans les rues des paroisses et des villes. Ils arrêtent leurs camions devant les maisons et y pénètrent pour les examiner de la cave au grenier. Ensuite ils font un rapport de leur investigation au Conseil municipal. Une dame âgée de 80 ans avait des bouts de planche dans son sous-sol qui lui étaient restés à la suite des rénovations et qui pouvaient lui être encore d’utilité. On lui a ordonné de sortir ce bois de son sous-sol. Ce serait, semble-t-il, dangereux pour le feu!!! C’est le maire tyran qui fait la loi dans les maisons, un régime despote à la Castro et à la Mao.

Un temps limité pour se conformer aux règles établies par la dictature municipale est accordé aux propriétaires des maisons jugées inadéquates. Tantôt un fonctionnaire, tantôt un autre passe et repasse pour vérifier les développements, les changements effectués. Des photographies sont prises sur tous les sens. Si la famille est récalcitrante aux transformations que l’on exige dans la maison, on lui impose un psychologue pour changer ses idées. Après ce harcèlement, si les résultats escomptés ne sont pas obtenus, alors on traînera en cour les propriétaires de la maison. Voilà ce qui se produit actuellement dans la municipalité des Trois-Rivières.

La Sainte Vierge a dit à Fatima que le communisme répandrait ses erreurs à travers le monde, si les gens ne se convertissaient pas et ne se consacraient pas à son Coeur Immaculé. Hélas, son message n’a pas été mis en pratique par la grande majorité des catholiques. Nous sommes dans le communisme ! La fusion des municipalités, c’est du pur communisme.

Tous sont invités à recueillir des abonnements au journal Vers Demain et à diffuser des circulaires qui sont des tirés à part de Vers Demain. Les journaux et les circulaires de Vers Demain sont nos armes pour combattre les forces du mal.

ABONNONS AU JOURNAL VERS DEMAIN POUR ECLAIRER L’OPINION PUBLIQUE.

Yvette Poirier

Un véritable génocide des peuples par l’avortement

Mgr Michel Schooyans dénonce cette politique de mort

On nous parlera dans l’article suivant du livre «Le terrorisme à visage humain» de Mgr Michel Schooyans, «éminent théoricien en politique», membre de l’Académie pontificale des Sciences sociales à Rome:

Mgr Michel Schooyans, professeur émérite à l’université de Louvain (Belgique), dans son ouvrage «Le terrorisme à visage humain», montre les conséquences mondiales d’une idéologie qui considère le corps humain comme une chose.

Il dénonce le «bioterrorisme» aussi meurtrier que le «terrorisme guerrier» qui déstabilise l’équilibre démographique du monde. Ainsi, selon le Fnuap (Fond des nations unies pour la population) 45 millions d’avortements sont pratiqués par an et 70 000 femmes en meurent.

Pour Mgr Schooyans, c’est le fruit de «l’idéologie malthusienne mise en œuvre depuis la seconde guerre mondiale» qui ne reconnaît pas que l’homme puisse être créateur de richesses. Cette idéologie part du principe que plus il y a de pauvres, plus il faudra partager les richesses avec eux. Donc il faut les empêcher de se reproduire. Ainsi 40% de la population féminine du Brésil et du Mexique est stérilisée. Mgr Schooyans dénonce l’erreur de cette idéologie avec l’exemple de l’Inde. Ce pays qui «vers 1960 comptait 250 millions d’habitants, dont une majorité d’affamés, alimente aujourd’hui un milliard d’habitants et exporte des céréales».

Mgr Schooyans montre que l’industrie pharmaceutique a largement investi et profité des choix malthusiens. Le marché de la contraception est assez énorme puisqu’il s’étend à toutes les femmes de 15 à 49 ans. Dans nos pays, 70%

des femmes en âge de procréer prennent une contraception. Ce marché est en plus porté par une mentalité hédoniste: «le droit au plaisir, à la consommation sexuelle sans risque».

Mgr Schooyans montre comment la terminologie est utilisée pour véhiculer des idées fausses. Il prend plusieurs exemples comme celui de l’embryon. Les mots zygote, morula, blastocyste sont souvent utilisés non pas simplement pour décrire les différentes étapes du développement de l’embryon mais pour faire croire que l’œuf fécondé passe de stade en stade avant de devenir un petit homme. «On laisse croire qu’à chaque terme correspond une réalité distincte» si bien que «supprimer un embryon ne serait donc pas supprimer un enfant». Sur la contraception, le raisonnement général veut que la pilule agisse avant la nidation et de ce fait ne soit pas abortive. Pourtant les chercheurs ont eux-mêmes informé de l’action de la pilule «sur l’embryon et sur ses dangers pour la femme».

Cette manipulation sémantique conduit les gens à souscrire petit à petit, tranche par tranche, à des programmes anti-vie «qu’ils refuseraient en bloc». C’est ce que Mgr Schooyans appelle «la tactique du salami». La raison de l’être humain est ainsi «bridée, déprogrammée-reprogrammée». «Nous sommes tous exposés aux bombes d’une terreur douce, subventionnée par les Etats, votée par les parlements, célébrée dans les médias».

Mgr Schooyans fait référence à Humanae Vitae rédigée par Paul VI (1968). Il rappelle que Paul VI n’avait pas tenu compte des conclusions de ses conseillers dont la pression visait trois ob-

jectifs: une éthique du plaisir, le contrôle démographique des pays pauvres et la révisibilité d’un enseignement pontifical.

Pour Mgr Schooyans, nous sommes «bel et bien aux prises avec une révolution culturelle qui n’est pas étrangère aux «pathologies de la raison». Il appelle à revenir aux philosophes «qui posent, au point de départ de l’activité intellectuelle, l’admiration de la réalité». Il encourage l’Eglise à mobiliser ses fidèles «dans un examen lucide des lois, et une objection de conscience organisée si nécessaire».

(«Le terrorisme à visage humain» par Michel Schooyans en collaboration avec A-M Liebert, Ed. FX de Guibert, 2006.)

Paroles de Mère Teresa de Calcuta

«... je constate que le plus grand destructeur de la paix c’est l’avortement parce c’est une guerre contre l’enfant, un meurtre direct de l’enfant innocent, meurtre par la mère elle-même. Par l’avortement, la mère n’apprend pas à aimer, mais à tuer même son enfant pour résoudre ses problèmes... Et, par l’avortement, le père... n’a pas du tout de responsabilité à prendre pour l’enfant qu’il a apporté dans le monde. Ce père mettra probablement d’autres femmes dans la même affliction. Ainsi l’avortement conduit à d’autres avortements. Un pays qui accepte l’avortement n’enseigne pas à ses citoyens à aimer, mais utilise la violence pour leur accorder ce qu’ils veulent. C’est pourquoi le plus grand destructeur de l’amour et de la paix c’est l’avortement.»

Madame Aimé Plourde, de Trois-Pistoles, est décédée le 6 octobre 2006, à l’âge de 78 ans, après une longue maladie de 3 ans. Elle a reçu les derniers sacrements, elle était bien résignée, elle a accepté la mort en grande chrétienne. Nos sympathies à son époux, qui a toujours aidé l’Oeuvre de Vers Demain et défendu le Crédit Social à temps et à contretemps. Prions pour la chère défunte.

Abonnez-vous au Journal Vers Demain
www.versdemain.org
info@versdemain.org

Canada: Prix 5.00\$, 1 an — 20.00 \$, 4 ans
1101 Principale, Rougemont, QC,
Canada J0L 1M0
Tél.: 450 469-2209 - Fax 450 469-2601
Tél.: Montréal 514 856-5714

Europe prix: Surface, 1 an 9 euros
2 ans 18 euros — 4 ans 36 euros
Avion, 1 an 12 euros - 4 ans 48 euros

France: Libellez vos chèques à l’ordre de:
Pèlerins de saint Michel
5 de la Forêt, 67160 Salmbach, France
C.C.P. Nantes 4 848 09 A
Tél/Fax 03.88.94.32.34

Belgique: Libellez et adressez vos chèques à: Joséphine Kleynen
C.C.P. 000-1495593-47
215 rue de Mons, 1er étage
1070 Bruxelles, Belgique. Tél.02/522 29 84

Suisse: Libellez et adressez vos chèques à: Thérèse Tardif C.C.P. 17-7243-7
Centre de traitement, 1631-Bulle, Suisse
Adressez vos lettres par courriel
thtardif@hotmail.com
ou Fax 1-450 469 2601

La voix de l’Église contre l’avortement

Dans une conférence aux sages-femmes, le Pape Pie XII affirme: «En outre, tout être humain, même l’enfant dans le sein de sa mère, tient le droit à la vie immédiatement de Dieu, et non des parents ou de quelque société ou autorité humaine. Donc, il n’y a aucun homme, aucune société humaine, aucune science, aucune ‘indication’ médicale, eugénique, économique, morale qui puisse exhiber ou donner un titre juridique valable pour disposer directement et délibérément d’une vie humaine innocente, c’est-à-dire en disposer en vue de sa destruction envisagée soit comme but, soit comme moyen pour obtenir un but qui peut-être en soi n’est pas du tout illégitime. Ainsi, par exemple, sauver la vie d’une mère est une très noble fin; mais la suppression directe de l’enfant comme moyen d’obtenir cette fin n’est pas permise” (La Documentation catholique, vol. XLVIII, no 1109, pp. 1476-1477).

Dans son encyclique Mater et Magistra, Jean XXIII déclare: ««La vie humaine est sacrée, puisque dès son origine, elle requiert l’action créatrice de Dieu. Celui qui viole ses lois offense la divine Majesté, se dégrade et avec soi l’humanité, affaiblit en outre la communauté dont il est membre” (La Documentation catholique, vol. LVIII, no 1357, p. 978).

S.S. Paul VI, en s’adressant à la Société des juristes catholiques italiens, affirme: «L’avortement et l’infanticide sont des meurtres abominables, a dit avec force le Concile (...) Si l’Etat social contemporain se charge de plus en plus de cette tâche de protection de la vie humaine (...) cette protection doit commencer non à partir de la naissance ou à partir d’un certain âge de la personne humaine, mais dès la conception — celle-ci étant le début d’un seul et univoque

processus vital — qui s’achève dans la naissance d’un nouvel être humain» (La Documentation catholique, vol. LXX, no 1623, pp. 4-5).

S.S. Jean-Paul II a dénoncé souvent l’avortement. Nous aimons citer des extraits de ses déclarations: «Je n’hésite pas à proclamer devant vous et devant tout le monde que toute vie humaine — depuis la conception et à tous les stades — est sacrée parce que la vie humaine est créée à l’image et à la ressemblance de Dieu ...» (Homélie, le 7 octobre 1979, au Capital Mall à Washington).

“Pour ma part, déclare aussi le Pape Jean-Paul II, je dois à ma charge apostolique de réaffirmer aussi clairement et fortement que possible ce que l’Église du Christ enseigne à ce sujet, et de réitérer vigoureusement sa condamnation de la contraception artificielle et de l’avortement” (Homélie prononcée à Cebu, Philippines, le 19 février 1981).

Dans son message pour la Journée mondiale de la Paix du 1^{er} janvier 2007, S.S. le Pape Benoît XVI s’exprime ainsi: “En ce qui concerne le droit à la vie, on doit dénoncer toutes les terribles violations qui lui sont faites dans notre société: outre les victimes des conflits armés, du terrorisme et des multiples formes de violence, il y a les morts silencieuses provoquées par la faim, par l’avortement, par l’expérimentation sur les embryons et par l’euthanasie. Comment ne pas voir en tout cela un attentat à la paix? L’avortement et l’expérimentation sur les embryons constituent la négation directe de l’attitude d’accueil envers l’autre, qui est indispensable pour instaurer des relations de paix durables.”

L'Église catholique est rejetée officiellement des écoles d'Etat

C'est l'application révolutionnaire du funeste rapport Proulx

La réforme du système scolaire de la province de Québec, établie officiellement sur l'athéisme. a été l'application du rapport Proulx comme la création de l'infâme Ministère de l'Éducation a été l'application du rapport Parent. Dans la revue «Nation Nouvelle» de juin-juillet 1999, au nom du Ralliement provincial des parents, le regretté Chanoine Achille Larouche, décédé en 2005, avait rédigé un mémoire qui a été adressé à la commission Proulx. Nous aimons citer de larges extraits de ce mémoire et vous pourrez vous-mêmes constater que le Rapport Proulx est vraiment appliqué dans les écoles de l'infâme Ministère de l'Éducation. Nous avons changé le temps de certains verbes puisque les propositions du Rapport Proulx sont devenues une triste réalité.

Par le Chanoine Achille Larouche

C'est clair, l'éducation et l'Église catholique n'ont plus droit de cité à l'école et dans la société québécoise... Ce que demandait clairement le Rapport Proulx est de sortir l'Église de la nation québécoise, de l'Éducation, de notre société, de nos institutions, de notre culture, et d'en faire une nation neutre, athée et moderne... Il abroge en conséquence les lois et les dispositions juridiques qui en assurent la protection, la manifestation de cette présence "en faveur d'une socialisation religieuse de type «communautaire»". L'État pour faire disparaître l'Église, c'est identiquement Lénine et Staline.

Révolution française

La charte des Droits et Libertés sur laquelle s'appuyait le Rapport Proulx émane des droits de l'homme de la Révolution française de 1789. Tout dépend de l'arrivée d'un commandement révolutionnaire. Article 3: Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément... Art. 4: La liberté consiste à pouvoir tout ce qui ne nuit pas à d'autres; ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme... Art. 6: La loi est l'expression de la volonté générale. Ainsi l'article 3 est la définition libérale de la liberté. Elle s'oppose à la définition traditionnelle d'une liberté fondée sur l'ordre, le vrai et le juste. L'homme peut penser et faire ce qu'il veut. Il n'est plus soumis à aucune autorité supérieure. Les restrictions limitant son action ne viennent pas d'en haut, mais de la loi établie par ses concitoyens. L'autorité ne vient pas de Dieu mais du peuple.

"D'après l'art. 6, les lois ne sont pas le prolongement de la loi naturelle, mais l'invention de la volonté générale. S'il n'y a pas référence à une volonté supérieure, l'autorité divine ne figure pas. C'est le principe de l'athéisme social du Grand Architecte des francs-maçons. La démocratie sociale veut que le monde, le progrès et l'histoire soient menés sans Dieu. "L'ordre juridique est de méconnaître l'ordre moral. Dieu est remplacé par le suffrage universel" (de Lassus). C'est l'État qui décide au nom de la volonté générale. "Mais ce que décide l'État ne suffit pas à créer un vrai droit" (de Lassus). Donc les droits contraires à la religion, à la loi naturelle, à la loi morale sont mauvais, sont de faux droits. En conséquence, les libertés de pensée, de conscience et de religion de l'article 11... sont celles de l'irreligion, de l'athéisme, de s'opposer, de renier Dieu, donc permises par cet article qui nie l'influence de Dieu.

C'est bien sur les principes révolutionnaires de 1789 que s'appuyait le Rapport pour supprimer l'école catholique et l'enseignement religieux au Québec, au moyen de l'hypocrisie et du cynisme de vouloir appliquer la Charte des Droits et Liberté. C'est par le transfert de cette Charte des Droits et Liberté que les agnostiques et les tenants du laïcisme maçonnique ont im-

planté l'athéisme au Québec par le truchement de la disparition de l'école catholique et de l'enseignement religieux.

Le laïcisme scolaire

C'est au nom de l'égalité intégrale que le Rapport Proulx réclamait le laïcisme scolaire, la liberté religieuse, la socialisation des rapports, des valeurs et des normes entre la société d'accueil et immigrants. ... L'égalité visée n'est pas une égalité angélique, mais une unité absolue, à la façon des régiments de jeunes disposés en rangées à la Mao Tsé Toung, à vouloir uniformiser les hommes sur la loi du nombre.

... Une conception égalitaire et matérialiste de la loi ne permet pas l'accomplissement des exigences du droit naturel, notamment le droit des parents chrétiens de recevoir pour leurs enfants l'éducation chrétienne. Et les droits fondamentaux selon la loi divine sont violées, comme l'obligation religieuse.

Les parents, les premiers éducateurs

L'éducation des enfants ne revient pas à l'État qui assume totalement ce devoir en régime socialiste et laïciste... L'éducation des enfants doit être assurée par les parents, selon le droit naturel et l'enseignement de l'Église.

"Les parents, parce qu'ils ont donné la vie à leurs enfants, ont la très grave obligation de les élever et, à ce titre, doivent être reconnus comme les premiers et principaux éducateurs. Le rôle éducatif des parents est d'une telle importance que, en cas de défaillance de leur part, il peut être difficilement suppléé. C'est aux parents de créer une atmosphère familiale, animée par l'amour et le respect envers Dieu et les hommes, de telle sorte qu'elle favorise l'éducation totale, personnelle et sociale, de leurs enfants." (Vatican II)

"Les tâches éducatives concernent l'Église: non seulement parce qu'en tant que société humaine, il lui faut lui reconnaître une compétence dans le domaine de l'éducation, mais surtout parce qu'elle a pour fonction d'annoncer aux hommes la voie du salut, de communiquer aux croyants la vie du Christ et de les aider d'atteindre le plein épanouissement de cette vie du Christ" (Vatican)

"Les droit et devoir, premiers et inaliénables, d'éduquer leurs enfants, reviennent aux parents. Ils doivent jouir d'une liberté véritable dans le choix de l'école. Les pouvoirs publics, dont le rôle est de protéger et de défendre les libertés des citoyens, doivent veiller à la justice distributive en répartissant des fonds publics de telle sorte que les parents puissent jouir d'une authentique liberté dans le choix de l'école de leurs enfants selon leur conscience... L'État doit garantir le droit des enfants à une éducation adéquate... excluant n'importe lequel monopole." (Vatican II)

La seule force, notre catholicisme

Nous concluons avec force qu'un véritable humanisme social et culturel ne peut être atteint que par les vertus chrétiennes. Nous concluons que la vitalité morale et spirituelle dont notre peuple a tant besoin pour rebondir ne peut être obtenue que par notre catholicisme.

Notre véritable grandeur et notre dépassement paraissent mieux assurés par la vigueur de notre catholicisme que par le vide égalitaire et nihiliste du socialisme maçonnique...

Pauvre rapport Proulx... il mériterait que le nom de son auteur soit inscrit parmi les monstres maçonniques de l'histoire de l'éducation, les Jules Ferry et les Émile Combes.

Chanoine Achille Larouche

Réflexions de Vers Demain

En 2007, hélas! les propositions du Rapport Proulx que le Chanoine Larouche combattait avec courage sont actuellement mises en application dans les écoles du Ministère de l'Éducation. En 2008, on y enseignera officiellement et obligatoirement toutes les religions, y compris le culte du vaudou, le satanisme, l'islamisme, le bouddhisme, etc. Ces cours sont déjà commencés dans des écoles depuis 2006 et même avant cela. Du catholicisme, on en parle pour le décrier. D'ailleurs, le crucifix est banni des écoles. La prière est interdite pour les catholiques. Cependant, les musulmans ont des locaux à leur disposition pour leurs prières. Les Sikhs ont le droit de porter leur kirpan, couteau qui est soi-disant leur symbole religieux. Des enfants se font persécuter pour leur foi catholique. Une fillette est arrivée à l'école avec le chapelet dans le cou. Les enseignants de l'école se sont réunis pour réprimander l'enfant et les parents ont été abîmés de reproches.

Réclamons sans délai la dissolution du Ministère athée de l'Éducation. Que le Conseil de l'Instruction publique sous la direction de l'Église soit rétabli avec des Commissions scolaires catholiques pour les écoles catholiques! Que l'article 93 de la Charte canadienne des droits et libertés soit rétabli dans son intégrité pour le respect des droits à l'enseignement catholique! Notre-Dame des Écoles, sauvez nos enfants. Seigneur, sauvez-nous, nous périssons!

YP

Enfants corrompus par la télévision

Voici des extraits d'un article de Pierre Michel Bourguignon contre les effets néfastes de la télévision, publié dans la brochure d'octobre 1991 de «Lecture et Tradition», B.P 1, 86819- Chiré-en-Montreuil, France:

«On sait que les petits enfants encore incapables de raison n'agissent guère que par imitation de ce qu'ils voient faire. La nature les a créés imitateurs. C'est ainsi qu'ils apprennent à parler; et, quand quelqu'un le fait devant eux, ils regardent fixement le mouvement de ses lèvres et de ses yeux, l'attitude de son corps et l'expression de son visage. Ces images s'impriment dans leur mémoire, et, nouveaux habitants du monde, tout les étonne, chaque chose nouvelle les attire. Ils ressemblent, dit un philosophe, à une toile nue, sur laquelle rien n'a encore été peint, et où les premières couleurs que l'on applique s'impriment profondément.» — Cardinal Silvio Antoniano, tirées de son livre «Traité de l'éducation chrétienne des enfants».

Aussi, lorsque les parents abdiquent devant l'envahissement de la télévision et proposent à leurs enfants ses flots d'exemples plus dépravés les uns que les autres, insipides dans le meilleur cas, que peuvent-ils bien espérer de leurs enfants sinon ce qu'ils en recueillent depuis deux générations? Ou attendent-ils vraiment que leurs enfants apprennent la vertu par l'exemple permanent de la corruption?

D'ailleurs, en même temps qu'ils omettent de former les enfants, les adultes se déforment eux-mêmes par l'exercice, sans le moindre frein, d'un simulacre de liberté. Ils s'imaginent se dégager des contraintes parce qu'ils peuvent évoluer à volonté parmi une multitude de programmes, dans la langue qui leur plaît, de provenances innombrables et sur les sujets les plus divers. Ils oublient seulement qu'ils se meuvent dans un monde totalement illusoire et dérisoire qui leur est imposé. Dans le monde des réalités, ils ne sont pas plus libres que le pantin suspendu au bout de ses ficelles et s'agitant à la commande du montreur.

Les dettes des pays ne sont pas remboursables

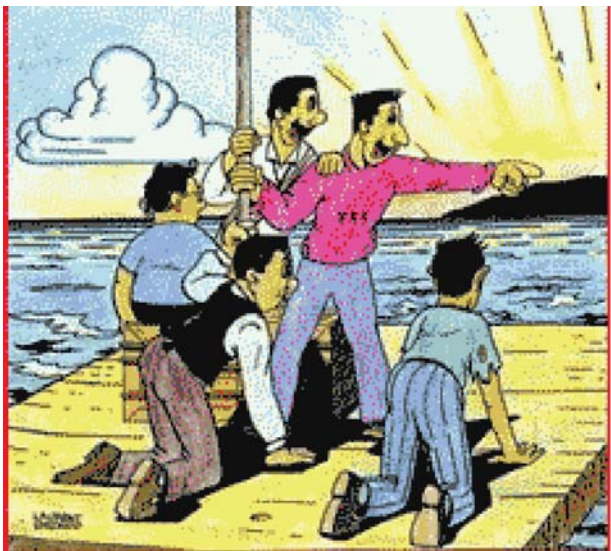
Les banquiers les ont multipliées par les intérêts composés

Que chaque pays s'affranchisse de la dictature bancaire

Et crée sa propre monnaie sans dette et sans intérêt !

Un système d'argent-dette

L'île des naufragés



La façon dont l'argent est créé sous forme de dette par les banques privées est bien expliquée dans la parabole de L'île des Naufragés, de Louis Even, dans laquelle, comme dans toute société, le système économique peut être divisé en deux: système producteur et système financier. D'un côté, se trouvent cinq naufragés sur une île, qui produisent les différentes choses nécessaires à la vie; et de l'autre, un banquier qui leur prête de l'argent. Pour simplifier notre exemple, disons qu'il y a un seul emprunteur au nom de toute la communauté, que nous appellerons Paul.

Paul décide, au nom de la communauté, d'emprunter du banquier un montant suffisant pour faire marcher l'économie sur l'île, disons 100\$, à 6% d'intérêt. A la fin de l'année, Paul doit rembourser l'intérêt de 6% à la banque, soit 6\$. 100\$ moins 6\$=94\$, il reste donc 94\$ en circulation sur l'île. Mais la dette de 100\$ demeure. Le prêt de 100\$ est donc renouvelé, et un autre 6\$ doit être payé à la fin de la deuxième année. 94\$ moins 6\$, il reste 88\$ en circulation. Si Paul continue ainsi à payer 6\$ d'intérêt à chaque année, au bout de 17 ans, il ne restera plus d'argent sur l'île. Mais la dette de 100\$ demeurera, et le banquier sera autorisé à saisir toutes les propriétés des habitants de l'île.

La production de l'île avait augmenté, mais pas l'argent. Ce ne sont pas des produits que le banquier exige, mais de l'argent. Les habitants de l'île fabriquaient des produits, mais pas d'argent. Quand bien même les cinq habitants de l'île travailleraient jour et nuit, cela ne fera pas apparaître un sou de plus en circulation. Seul le banquier a le droit de créer l'argent. Il semblerait donc que pour la communauté, il n'est pas sage de payer l'intérêt annuellement.

Reprenons donc notre exemple au début. A la fin de la première année, Paul choisit donc de ne pas payer l'intérêt, mais de l'emprunter de la banque, augmentant ainsi le prêt à 106\$. (C'est ce que nos gouvernements font, puisqu'ils doivent emprunter pour payer seulement l'intérêt sur la dette.) "Pas de problème, dit le banquier, cela ne représente que 36¢ de plus d'intérêt, c'est une goutte sur le prêt de 106\$!" La dette à la fin de la deuxième année est donc: 106\$ plus l'intérêt à 6% de 106\$ - 6,36\$ - pour une dette

Croissance d'une dette de \$100 à 6% d'intérêt

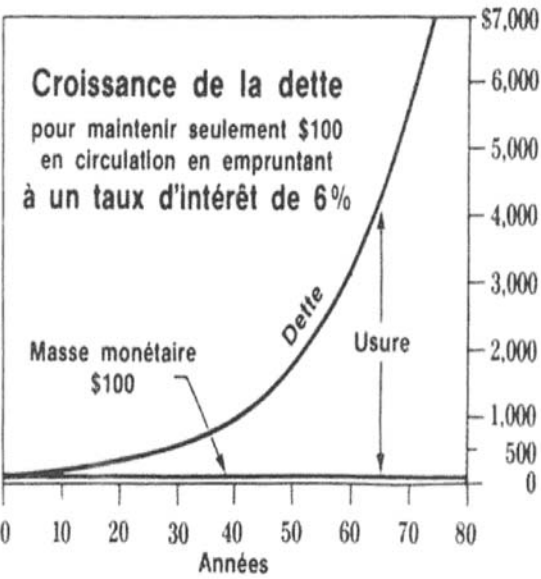
Année	Capital original emprunté	Dette à la fin de l'année	Intérêt dû fin de l'année	Argent en circulation
1	\$100	\$106.00	\$6.00	\$100
2	(demeure le même)	\$112.36	6.36	(demeure le même)
3		119.10	6.74	
4	"	126.25	7.15	"
5	"	133.82	7.57	"
10	"	179.08	10.14	"
20	"	320.71	18.15	"
30	"	574.35	32.51	"
40	"	1,028.57	58.22	"
50	"	1,842.02	104.26	"
60	"	3,298.77	186.72	"
70	"	5,907.59	334.39	"

totale de 112,36\$. Au bout de 5 ans, la dette est de 133,82\$, et l'intérêt est de 7,57\$. "Pas si mal, se dit Paul, l'intérêt n'a grossi que de 1,57\$ en 5 ans." Mais quelle sera la situation au bout de 50 ans?

La dette augmente relativement peu les premières années, mais augmente ensuite très rapidement. A remarquer, la dette augmente à chaque année, mais le montant original emprunté (argent en circulation) demeure toujours le même: 100\$. En aucun temps la dette ne peut être payée, pas même à la fin de la première année: seulement 100\$ en circulation et une dette de 106\$. Et à la fin de la cinquantième année, tout l'argent en circulation (100\$), n'est même pas suffisant pour payer l'intérêt sur la dette: 104,26\$.

Tout l'argent en circulation est un prêt, et doit retourner à la banque grossi d'un intérêt. Le banquier crée l'argent et le prête, mais il se fait promettre de se faire rapporter tout cet argent, plus d'autre qu'il ne crée pas. Seul le banquier crée l'argent: il crée le capital, mais pas l'intérêt (Dans l'exemple plus haut, il crée 100\$, mais demande 106\$). Le banquier demande de lui rapporter, en plus du capital qu'il a créé, l'intérêt qu'il n'a pas créé, et que personne n'a créé.

La dette publique est faite d'argent qui n'existe pas, qui n'a jamais été mis au monde, mais que le gouvernement s'est tout de même engagé à rembourser. C'est un contrat impossible, que les financiers représentent comme un

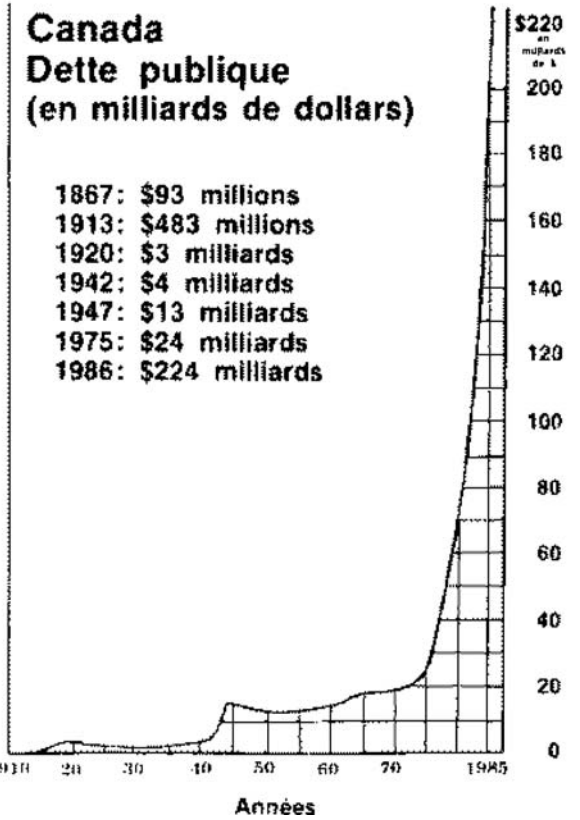


"contrat saint" à respecter, même si les humains dussent en crever.

L'intérêt composé

L'augmentation soudaine de la dette après un certain nombre d'années s'explique par l'effet de l'intérêt composé. A la différence de l'intérêt simple, qui est payé seulement sur le capital original emprunté, l'intérêt composé est l'intérêt payé à la fois sur le capital et sur l'intérêt non payé, qui s'additionne au capital.

En mettant sur un graphique la dette cumulative des cinq habitants de l'île, où la ligne horizontale est graduée en années, et la ligne verticale graduée en dollars, et en joignant tous les points obtenus pour chaque année par une ligne, nous obtenons une courbe qui permet de mieux voir l'effet de l'intérêt composé et la croissance de la dette. La pente de la courbe augmente peu durant les premières années, mais s'accroît ra-



pidement après 30 ou 40 ans. Les dettes de tous les pays du monde suivent le même principe et augmentent de la même manière. Etudions par exemple la dette du Canada.

La dette du Canada

Chaque année, le gouvernement canadien établit un budget où il prévoit les dépenses et les recettes pour l'année. Si le gouvernement reçoit plus d'argent qu'il n'en dépense, il y aura un surplus; s'il en dépense plus qu'il en reçoit, il y aura un déficit. Ainsi, pour l'année financière 1985-86, le gouvernement fédéral a eu des dépenses de 105 milliards\$ et des recettes de 71,2

(suite en page 16)

Les dettes des pays ne sont pas remboursables

(suite de la page 15)

milliards\$, ce qui donne un déficit de 33,8 milliards\$. La dette fédérale est la somme de tous les déficits budgétaires depuis que le Canada existe (Confédération de 1867).

Ainsi, le déficit pour l'année 1986, 33,8 milliards\$, s'ajoute à la dette de 1985, 190,3 milliards\$, pour une dette totale de 224 milliards\$ en 1986. En janvier 1994, la dette du gouvernement canadien atteignait le cap des 500 milliards\$. (Si le gouvernement canadien a réussi à équilibrer son budget depuis quelques années, c'est parce qu'il a transféré son déficit aux provinces et municipalités, les obligeant à couper dans les soins de santé et autres services essentiels. Cela n'empêche pas la dette totale de continuer d'augmenter inexorablement.)

Lors de la formation du Canada en 1867 (l'union de quatre provinces: Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse), la dette du pays était de 93 millions\$. La première grande augmentation est survenue durant la Première Guerre mondiale (1914-1918), où la dette publique du Canada est passée de 483 millions\$ en 1913 à 3 milliards\$ en 1920. La seconde grande hausse est intervenue durant la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945), où la dette est passée de 4 milliards\$ en 1942 à 13 milliards\$ en 1947. Ces deux hausses peuvent s'expliquer par le fait que le gouvernement dut emprunter de grandes sommes d'argent pour sa participation à ces deux guerres.

Mais comment expliquer la hausse phénoménale des vingt dernières années, alors que la dette passait de 24 milliards\$ en 1975 à 224 milliards\$ en 1986, puis à 575 milliards\$ en 1996, alors que le Canada était en temps de paix et n'a pas eu à emprunter pour la guerre ?

C'est l'effet de l'intérêt composé, comme dans l'exemple de l'Ile des Naufragés. Dans cet exemple, le taux d'intérêt demeurerait à 6%; si ce taux augmente, la dette augmentera encore plus rapidement (on se souviendra qu'en 1981, les taux d'intérêts avaient atteint un sommet de 22%).

Il existe une grande différence entre des taux de 6%, 10%, ou 20%, quand on parle d'intérêt composé. Ainsi, si vous empruntez un dollar à intérêt composé, voici ce que vous aurez à payer au bout de 100 ans:

à 1%.....	2,75 \$
à 2%.....	19,25 \$
à 3%.....	340,00 \$
à 10%.....	13 809,00 \$
à 12%.....	1 174 405,00 \$
à 18%.....	15 145 207,00 \$
à 24%.....	251 799 494,00 \$

A 50%, il n'y aurait pas assez d'argent dans le monde entier pour payer votre emprunt d'un dollar! Un autre exemple de l'intérêt composé: un sou (1¢) emprunté à 1% au temps du Christ (1er janvier de l'an 1) aurait donné en 1986 une dette de 3,8 millions \$. A 2%, on devrait, non pas le double seulement, mais 314 millions de fois ce montant: 1,2 suivi de 12 zéros (un milliard de millions!).

Il existe une formule pour savoir dans combien de temps un montant double à intérêt composé, c'est la "Règle de 72": Vous divisez 72 par le taux d'intérêt choisi, et cela vous donne le nombre d'années. Par exemple, à 10%, ça prend 7,2 ans pour que le montant double (72 divisé par 10).

Tout cela pour démontrer que tout intérêt demandé sur de l'argent créé, même à un taux de 1%, est de l'usure, un vol, une injustice. Dans

son rapport de novembre 1993, le vérificateur général du Canada disait que sur la dette nette de 423 milliards\$ accumulée par le gouvernement canadien de 1867 à 1992, seulement 37 milliards\$ avaient été dépensés pour des biens et services, alors que le reste (386 milliards \$, ou 91% de la dette) consistait en frais d'intérêt, ce qu'il a coûté au gouvernement pour emprunter ce 37 milliards\$ (c'est comme si le gouvernement avait emprunté ce 37 milliards\$ à un taux de 1043%, et les avait ainsi remboursé plus de dix fois!).

La dette des Etats-Unis

La dette des Etats-Unis suit la même courbe que celle du Canada, mais avec des nombres dix fois plus gros. Comme c'était le cas pour le Canada, les premières hausses significatives de la dette publique des Etats-Unis ont eu lieu durant les périodes de guerre: Guerre Civile américaine (1861-65), Première et Deuxième Guerres mondiales. De 1975 à 1986, la dette est

passée de 533 milliards\$ à 2073 milliards\$. En date du 5 septembre 2006, cette dette était de 8500 milliards\$ (28 490\$ pour chaque citoyen américain), et continue de croître de façon exponentielle. Pour l'année fiscale 2004, les frais d'intérêt ont été de 321 milliards.)

Et ce n'est que la pointe de l'iceberg: s'il y a les dettes publiques, il existe aussi les dettes privées! Le gouvernement fédéral est le plus gros emprunteur au pays, mais il n'est pas le seul: il y a aussi les individus et les compagnies. Aux Etats-Unis, en 1992, la dette publique était de 4000 milliards\$, et la dette totale de 16 000 milliards, avec une masse monétaire de seulement 950 millions\$. En 2006, la dette totale (Etats, compagnies et individus) dépassent les 41 000 milliards!

(Nous continuerons dans les prochains Vers Demain la publication des six autres leçons sur le Crédit Social.)

La paix viendra sur la terre par le règne du Christ-Roi

Encyclique du Pape Pie XI

A travers l'histoire de l'Eglise, les Papes ont été de grands promoteurs de la paix à travers le monde, parce qu'ils sont sur la terre les représentants du Christ, le Prince de la Paix. Extraits de l'Encyclique «Ubi Arcano Dei» sur la paix du Christ par le règne du Christ, de Sa Sainteté le Pape Pie XI:

L'Eglise, qui détient la vérité et le pouvoir du Christ, a seule mission de donner aux esprits la formation qui convient; elle est aussi seule en mesure non seulement de rétablir aujourd'hui la véritable paix du Christ, mais encore de la consolider pour l'avenir en conjurant les menaces imminentes de nouvelles guerres... Seule, en vertu d'un mandat et d'un ordre divin, l'Eglise enseigne l'obligation pour les hommes de conformer à la loi éternelle de Dieu toute leur activité, publique aussi bien que privée, en tant que particuliers comme en tant que membres de la collectivité; par ailleurs, il est évident que ce qui a trait au sort du grand nombre a une importance beaucoup plus grande.

Le jour où Etats et Gouvernements se feront un devoir sacré de se régler, dans leur vie politique, au-dedans et au dehors, sur les enseignements et les préceptes de Jésus-Christ, alors, mais alors seulement, ils jouiront à l'intérieur d'une paix profitable, entretiendront des rapports de mutuelle confiance, et résoudront pacifiquement les conflits qui pourraient surgir.

En cet ordre d'idées, certains efforts ont bien été tentés jusqu'ici; mais, on le sait, ils n'ont abouti à rien ou presque rien, principalement sur les points où les divergences internationales sont les plus vives.

C'est qu'il n'est point d'institution humaine en mesure d'imposer à toutes les nations une sorte de Code international, adapté à notre époque, analogue à celui qui régissait au moyen âge cette véritable Société des Nations qui s'appelait la Chrétienté. Elle aussi a vu commettre en fait beaucoup trop d'injustices; du moins la valeur sacrée du droit demeurerait incontestée, règle sûre d'après laquelle les nations avaient à rendre leurs comptes.

L'Eglise du Christ

Mais il y a une institution divine capable de garantir l'inviolabilité du droit des gens; une institution qui, embrassant toutes les nations, les dépasse toutes, qui jouit d'une autorité souveraine et du glorieux privilège



de la plénitude du magistère, c'est l'Eglise du Christ: seule elle se montre à la hauteur d'une si grande tâche grâce à sa mission divine, à sa nature, à sa constitution même, et au prestige que lui confèrent les siècles; et les vicissitudes mêmes des guerres, loin de l'amoindrir, lui apportent de merveilleux développements.

Il ne saurait donc y avoir aucune paix véritable — cette paix du Christ si désirée — tant que les hommes ne suivront pas fidèlement les enseignements, les préceptes et les exemples du Christ, dans l'ordre de la vie publique comme de la vie privée; il faut que, la famille humaine régulièrement organisée, l'Eglise puisse enfin, en accomplissement de sa divine mission, maintenir vis-à-vis des individus comme de la société tous et chacun des droits de Dieu.

Tel est le sens de notre brève formule: le règne du Christ.

Jésus-Christ, en effet, règne d'abord sur tous les hommes pris individuellement: il règne sur les esprits par ses enseignements, sur leurs cœurs par la charité, sur toute leur vie enfin quand elle se conforme à sa loi et imite ses exemples.